

## CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE

**Lundi 11 décembre 2017 à 15h00**

**Salle de réunion de l'École doctorale  
199, boulevard Saint-Germain**

**Présents :** Jenny ANDERSSON, Elodie DRUEZ, Silvia DUERICH-MORANDI, Pierre FRANÇOIS, Florence HAEGEL, Colin HAY, Emeric HENRY, Anatole LE BRAS, Emmanuelle LOYER, Annie MARCILLOUX, Christine MUSSELIN, Jérôme PELISSE, Anne PERROT, Ettore RECCHI, Kathy ROUSSELET, Nicolas SAUGER, Imola STREHO, Cornelia WOLL, Mikhaïl XIFARAS, Lola ZAPPI.

### **Ordre du jour :**

- 1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'École doctorale du 29 juin 2017**
- 2. Retour sur le projet EUR**
- 3. Point admission en master**
- 4. Point admission doctorat**
- 5. Débouchés des docteurs**
- 6. Évolutions des formations**
- 7. Points proposés par les élus doctorants :**
  - **La pétition pour l'abandon des TA à moins de 16h et la mensualisation des vacations**
  - **La mise en circulation d'annonces de postes de TA non conformes à la charte**
  - **La question de la procédure de vote pour les élections**
  - **Bref retour sur la procédure d'exonération des frais d'inscription**
- 8. Questions diverses**
  - **Retour sur la JPO du 25 novembre 2017**
  - **Visite du comité d'experts HCERES – 13/14 mars 2018**
  - **Les membres du CS ont invité le CED à échanger sur l'opportunité de limiter le nombre de candidats à l'HDR par garant, à l'instar de la limitation pratiquée pour le nombre de doctorant-e-s par directeur-trice**

## 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil de l'École doctorale du 29 juin 2017

### 2 – Retour sur le projet EUR

**Pierre FRANÇOIS** : Je voulais vous faire un retour sur l'appel à candidature sur l'École Universitaire de Recherche. Comme vous le savez, notre proposition a été rejetée. Je voudrais faire un débrief' de ce qu'on a réussi à comprendre là-dessus avec des sources diverses, et essentiellement trois sources :

- Il y a une herméneutique sur le classement des gens retenus. C'est un exercice hasardeux, mais qui est je crois utile parce qu'il donne des informations non redondantes avec les deux autres sources.
- La deuxième source est le type de retours qu'on a eus sur notre projet, et donc essentiellement les reproches qui nous sont faits.
- La troisième source, que je trouve assez délicate à utiliser, est celle qui concerne les retours que nous a communiqué l'USPC sur l'ensemble des projets de l'USPC qui ont été, pour certains, acceptés, pour d'autres retoqués avec les honneurs (comprenez classés A et non pas A+) et, pour les troisièmes, retoqués secs.

Je vous dis tout de suite que ce que je trouve le plus compliqué à interpréter est la troisième source, d'abord parce qu'on n'a pas les projets en main. Donc, on voit émerger des reproches, qui peuvent être instructifs pour nous, mais l'on n'a pas les projets et c'est assez compliqué à interpréter.

Notre projet a été classé A, ce qui nous met dans le deuxième paquet, un paquet dans lequel il n'y a pas tout le monde, loin de là. Rien que sur l'USPC, sur une douzaine de projets, deux sont retenus, quatre à cinq sont classés A et le reste n'est pas classé du tout. Donc, c'est un résultat qui est évidemment extrêmement décevant ; on ne va pas se le cacher. Bruno Palier, moi et les équipes de l'ED et du LIEPP, avons beaucoup travaillé à répondre à cet appel. L'échec n'était pas une énorme surprise dans le sens où l'on savait qu'il y avait des faiblesses consécutives dans ce qu'on avait présenté.

Comment interpréter les choses ?

- Premier point, quand on regarde la liste des gens qui ont été retenus, on constate que c'est une liste relativement ramassée, puisqu'ils avaient annoncé, dans les différents avatars de l'appel d'offres, qu'il y aurait une centaine de projets retenus, en deux vagues. Donc, 100 divisés par 2, chez moi cela fait 50. Or, là, ils en ont retenu 29. Cela veut dire que le taux de sélection a été plus élevé que prévu.
- La deuxième chose, qui est plus incertaine, mais qui me semble apparaître relativement clairement de la liste des gens retenus, c'est que des choix similaires très forts ont été faits, me semble-t-il, dans la sélection des projets. Sur les 29 projets retenus, une dizaine, donc un tiers, qui a à voir de près ou de loin, mais en général d'assez près, avec la médecine. Le patron de la commission qui a sélectionné les dossiers est l'ancien patron du National Health Service britannique. Il y a par ailleurs — on peut y voir une espèce d'indice — beaucoup de médecine, beaucoup de sciences de l'ingénieur, très peu de sciences fondamentales, et, par ailleurs, très peu de sciences sociales, un peu d'humanités (humanités, c'est : lettres, créations, éventuellement un peu Histoire de l'art vraiment côtés humanités et pas côté Sciences sociales), puis des sciences sociales qui, pour l'essentiel, se résument à de l'économie, avec l'École d'économie de Paris, l'École d'économie de Toulouse et l'École d'économie de Marseille. La seule proposition qui s'approche un peu de ce que nous avons fait en termes de positionnement — je dis « un peu » parce que vous allez voir que c'est un peu étrange — c'est une école qui est exclusivement démographique à Paris.
- Donc, on a quand même l'impression qu'on n'était pas vraiment dans la course. Quand on lit la liste, on se dit qu'on est loin du compte. Et quand on lit les retours des différents projets USPC, là encore c'est extrêmement difficile à faire quand on n'a pas les projets en main. Mais, dans les éléments de langage qui reviennent, notamment pour le projet EURIP qui a été retenu, on voit que ce qui est valorisé est le fait qu'il s'agit de former des gens pour aller travailler ailleurs que dans le monde académique, que c'est le principe de l'essaimage, le principe de la coconstruction du savoir avec les usagers. On n'est clairement pas dans les clous ; on n'a pas

adopté ce type de stratégie, et il y en a d'autres qui apparaissent qui sont compatibles avec nous. Donc, ceci est une première série d'enseignements.

Sur les reproches qui nous sont faits, il y en a essentiellement deux. Je passe sur le fait qu'ils disent qu'on a bien travaillé et que Sciences Po est une bonne maison. Il y a essentiellement deux gros problèmes, sachant qu'ils disent — et je n'ai pas vu apparaître cela dans les autres rapports d'USPC, donc je ne sais pas si c'est bon signe ou mauvais signe — que notre proposition leur a posé une espèce de cas de conscience. Ils écrivent, à un moment, qu'il n'est pas facile de prendre la décision sur ce projet parce que, en gros, ils considèrent qu'on fait déjà très bien notre travail et ils ne voient pas pourquoi ils nous aideraient. Ils écrivent, noir sur blanc : « Vous avez déjà une EUR, donc vous n'avez pas tellement besoin qu'on vous finance puisque vous travaillez déjà efficacement ». Quelques remarques là-dessus. Là, c'est un vrai échec pour nous, parce que c'est un problème qu'on avait identifié dès le départ, en se disant : « Il y a un certain nombre de choses qu'ils veulent promouvoir avec cet outil-là, qu'on fait déjà, et donc il faut que rhétoriquement l'on gère l'espèce d'équilibre consistant à dire « on est bon, mais l'on peut être bien meilleur si vous nous aidez ». Manifestement, on n'a pas réussi à les convaincre qu'il fallait faire cela. Quand on regarde l'avis, notamment quand on regarde la liste et notamment les comptes-rendus qui sont faits, pour le coup, une deuxième EUR a été prise au sein de l'USPC, qui s'appelle l'EUR GENE, c'est-à-dire, en gros, le fait qu'ils soient déjà très bons n'a pas été un handicap. Au contraire, c'est valorisé en permanence dans le retour, puisqu'ils disent : « C'est bon. Ils travaillent bien. Il faut continuer. On vous aide. Accélérez. »

Nous avons faits un choix qui est un choix qu'on pouvait difficilement faire autrement, qui a été de dire : « On part de l'existant ; on prolonge et l'on démultiplie », sachant que je ne voyais pas, compte tenu des budgets en jeu... Il faut quand même aussi garder les échelles. Ce n'est pas des budgets qui, pour notre cas, pour l'École doctorale, bouleversent tout, c'est-à-dire que c'était incrémental. Donc, on avait fait le choix d'adosser à un financement incrémental un projet qui était lui-même incrémental, et l'on nous reproche d'avoir été incrémentaux. Je constate qu'on ne le reproche pas à tous, qui ont peut-être ont mieux fait, sans doute, même certainement, mais, par ailleurs, il y a peut-être d'autres paramètres qui rentrent en ligne de compte. En l'occurrence, je pense que le paramètre disciplinaire, dans notre cas, ne nous a pas aidés.

Le deuxième reproche, qui est un peu plus déroutant et plus inattendu en ce qui nous concerne, c'est : « Vous proposez de travailler sur... » Je pense que vous ne l'avez plus en tête, mais le projet déclinait, en termes de formation doctorale, le projet scientifique de Sciences Po organisé rhétoriquement, mais pas seulement, autour de l'idée qu'il faut travailler sur la gouvernance des sociétés contemporaines et que, pour ce faire, il faut travailler sur croiser les regards des sciences sociales et qu'on a un périmètre qui permet de le faire, etc. Là, le reproche a été de nous dire : « Oui, bien sûr, la gouvernance des sociétés contemporaines, c'est important, mais tout le monde fait cela : la LSE, l'Institut européen de Florence, Pompeu Fabra, donc pourquoi vous financerait-on pour faire exactement la même chose que les copains, sachant que vous le faites déjà ? » C'est un peu préoccupant, parce que je pense que le projet de Sciences Po ne va pas bouger radicalement dans les années qui viennent. Et l'on s'était dit qu'on allait essayer d'expliquer qu'on est dans la course d'autres instituts européens qui font des choses comparables aux nôtres. Voilà les principaux reproches qui nous sont faits.

Dernière remarque. Quand on balaie les reproches qui sont adressés aux autres projets non retenus d'USPC, on se rend compte qu'il y a des chausse-trappes dans lesquels nous ne sommes pas tombés et dans lesquels eux sont tombés, ce qui n'est pas forcément une bonne nouvelle parce que cela veut dire que c'est des trucs sur lesquels l'on ne va pas forcément pouvoir agir pour resoumettre. Il est reproché à certains projets d'être avant tout des projets de recherche et assez peu des projets pédagogiques, ce qui revient assez souvent, alors qu'on ne nous fait pas ce reproche-là. On nous dit, au contraire, qu'on voit bien les opérations pédagogiques menées, qu'elles ne sont sans doute pas assez — pour employer un vocabulaire à la mode — destructives, qu'elles ne cassent pas suffisamment de choses, qu'elles ne partent pas suffisamment de zéro. Par ailleurs, il y a également beaucoup de reproches adressés au projet en mode « vous demandez un budget, mais ce n'est pas suffisamment motivé ; vous nous dites que vous avez sélectionné les étudiants, mais vous ne dites pas suffisamment comment ». Il y a beaucoup de remarques d'incises où l'on voit que, manifestement, les projets ont de petits trous qui peuvent être comblés et que, par conséquent, leurs porteurs peuvent imaginer, en les comblant, mais à périmètre constant, resoumettre avec succès. Pour nous, c'est un peu plus compliqué. Honnêtement, les prises ne sont pas extrêmement nombreuses dans ce qui nous a été proposé.

Donc, c'est un retour doublement déprimant, d'abord parce que c'est un « non », ce qui n'est jamais agréable, ensuite parce qu'il n'est pas complètement évident d'identifier les prises qui vont nous permettre de mieux nous déployer la prochaine fois. Voilà, en gros, ce que je voulais vous dire sur le retour qu'on a eu. Je ne sais pas si, Christine ou Cornelia, vous avez peut-être eu des retours supplémentaires qui permettraient de compléter tout cela. Je vous donne la parole si vous souhaitez qu'on ait un échange autour de ces questions. Non ?

**Emeric HENRY** : Quand est la prochaine resoumission ?

**Pierre FRANÇOIS** : On ne le sait pas. On pense que c'est 2019.

**Cornelia WOLL** : A priori, le dépôt est, au plus tard, janvier 2019. Donc, cela veut dire : clôture en 2018.

**Pierre FRANÇOIS** : Egalement, un point qu'on ne nous a pas reprochée en l'occurrence — cela faisait partie des choses qu'on pouvait nous reprocher — c'est l'absence de superposition entre le projet Labex et le projet de EUR, puisqu'on candidatait pour les deux. On ne nous l'a pas reproché. C'était un risque qu'on nous dise : « Vous avez une école doctorale qui est plus large que le Labex ». On ne nous l'a pas dit, mais il est évident que la soumission de ce projet est doublement motivée : c'était récupérer des sous pour l'École doctorale, et c'était aussi récupérer des fonds, d'une importance absolument stratégique pour le LIEPP. Ce qu'on a appris entre-temps — corrigez-moi si je me trompe — c'est que le LIEPP va pouvoir candidater seul entre-temps, sachant que le reproche principal qu'on nous fait, à savoir « vous faites bien, mais vous faites déjà sans nous », était déjà un reproche dans l'évaluation précédente du LIEPP où ils disaient : « C'est vrai que vous travaillez bien, mais l'on ne voit pas la valeur ajoutée par rapport au reste de la production de Sciences Po. Vous faites déjà très bien. Pourquoi vous donnerait-on des sous en plus ? » Et c'est aussi pour cela qu'on l'avait identifié comme une faiblesse potentielle évidente.

**Emeric HENRY** : Ce qui me semble plus inquiétant est que la plupart des projets sont des projets disciplinaires, et ça, on n'en sortira pas.

**Cornelia WOLL** : Si tu regardes, par exemple, ce qu'a fait la Paris School of Economics c'est chaque fois des projets interdisciplinaires, économiques et sciences sociales, et avec un accent plus fort.

**Pierre FRANÇOIS** : Les réactions étaient différentes alors, avec l'arrivée des sciences sociales, version PSE ou Toulouse, et il est évident que ce n'est pas du tout ce que nous avons vendu.

**Emeric HENRY** : Ce n'est pas comme cela qu'on l'a organisé.

**Pierre FRANÇOIS** : Exactement. Et, derrière, il y a un souci, qui est un souci de fond, un souci stratégique, qui est que, là encore, les sommes dont on parle pour l'École doctorale — je ne parle pas du LIEPP où il y a une problématique spécifique qui est très importante et qui justifie qu'on y retourne — pour l'École doctorale, l'une des raisons pour lesquelles l'on a dit : « On ne casse pas tout et on continue », c'est parce qu'on a l'impression de fonctionner correctement et parce que les sommes en jeu sont des sommes qui n'ont pas bouleversé l'équilibre économique de l'École doctorale. Donc, c'est un peu compliqué de dire : « On remet tout à plat pour augmenter de 10 ou 15 % par an ; je n'ai pas repris les comptes, mais ce n'est pas plus que cela. Donc, c'est un peu délicat.

Par ailleurs, sur l'interdisciplinarité, pour ce que j'arrive à en comprendre, à savoir pas grand-chose, j'ai l'impression que c'est quand même un élément important, les projets de type médecine ou autre qui ont été retenus.

Par ailleurs, certains projets extrêmement brillants ont été proposés dans des disciplines scientifiques fondamentales, et ils n'ont pas été retenus. Je pense notamment à l'École mathématique de Paris, qui avait déposé un projet qui a été retoqué. Je pense que la dimension sciences fondamentales, recherche fondamentale, etc., est quand même un élément assez fort de politique scientifique comme indication donnée ici. Ce n'est qu'une hypothèse, mais elle ne semble pas être complètement fantaisiste.

**Florence HAEGEL** : Sur le dernier point. En même temps, le LIEPP, ce n'est justement pas de la recherche fondamentale, c'est de l'évaluation des politiques publiques.

**Cornelia WOLL** : C'est un débat qu'on a depuis l'origine du LIEPP. L'évaluation des politiques publiques, en économie, c'est de la recherche fondamentale. En sociologie et en sciences politiques, on dit toujours que c'est appliqué, mais quand on a monté le projet, il a été expliqué que c'est aussi de la recherche fondamentale. Et, après, chaque discipline a son approche.

**Florence HAEGEL** : Oui. Mais cela permet quand même de pouvoir produire un discours sur la dissémination, sur l'application à la société de ces recherches.

**Pierre FRANÇOIS** : Je suis d'accord, Florence. J'ai l'impression, que la manière de concevoir l'évaluation politiques publiques à la mode des économistes de PSE ou de Toulouse et la manière dont on a présenté l'évaluation des politiques publiques à partir de ce qu'était le projet du LIEPP, à savoir une démarche pluridisciplinaire avec beaucoup de quali, etc., dans laquelle on ne regarde pas juste si, après voir mis telle ou telle régulation, l'*output* monte et descend — je fais un peu court—, ces deux démarches sont tout de même assez différentes. Je rappelle une nouvelle que les seuls projets de sciences sociales qui ont été retenus, sont pour trois d'entre eux en économie et un quatrième en démographie. Le propre de tout cela est que c'est constitué dans un espace épistémologique qui est quand même particulier.

**Jérôme PELISSE** : N'y aura-t-il pas un effet de correction si jamais 70 projets seront pris la prochaine fois ? Faut-il changer tout le projet s'il a eu A, s'il y a deux raisons et que, sur l'une, on ne peut rien faire dessus ? Est-ce qu'il ne faut pas proposer le même type de projet ?

**Cornelia WOLL** : Peut-être juste pour les chiffres, il y a quand même tous les projets qui n'ont pas été pris dans cette première vague, qui ont tendance à dire la même chose, à en resoumettre, plus tous les projets qui étaient trop pressés, qui n'avaient pas eu le temps de se développer pour la première vague et qui vont se soumettre à la deuxième. Donc, la deuxième, pour tous les projets qui étaient dans le cadre de ce Programme d'Investissements d'Avenir des Ecoles Universitaires de Recherche, c'est vraiment là où tout le monde s'est jeté parce que c'est un peu plus facile à écrire par rapport aux autres. À mon avis, on va avoir encore plus de projets qui seront soumis, donc la sélection sera encore plus dure. C'est une hypothèse, mais je crois qu'il ne faut pas le prendre à la légère.

**Pierre FRANÇOIS** : Il ne faut pas le prendre à la légère. En revanche, je pense qu'il faut se demander jusqu'où l'on va dans la déstabilisation de ce que nous sommes.

**Jérôme PELISSE** : Personnellement, je ne suis pas pour qu'on organise tout autour de l'économie, genre « après Toulouse *school*, Sciences Po *school* », en plus de l'École doctorale.

**Pierre FRANÇOIS** : Cela n'a jamais été une hypothèse. Mais, par ailleurs, je pense que ce sera une des questions qu'il faudra qu'on se pose, c'est : jusqu'où l'on va pour avoir une chance de rentrer dans les clous, et à partir de quel moment dit-on : « on ne bouge plus parce que cela nous définit, et donc l'on ne va pas au-delà » ? Et il y a peut-être un autre élément qui est que la composition du jury a manifestement joué un rôle. Là encore, je n'ai pas hurlé contre les choix scientifiques qui sont faits ; je pense que c'est bien de faire des choix scientifiques, mais ceux-là me gênent.

**Jérôme PELISSE** : N'y a-t-il pas un tropisme strasbourgeois ?

**Pierre FRANÇOIS** : Il y a Strasbourg. Il y a Bordeaux. Il y en a pas mal. C'est compliqué de dire cela.

**Christine MUSSELIN** : Il y a les IDEX confirmés, les IDEX probatoires et les IDEX en point d'interrogation. Mais, effectivement, c'est plutôt les IDEX. Enfin, une grande variété.

**Pierre FRANÇOIS** : Oui. Mais il y en a aussi beaucoup qui ne sont pas IDEX. Quand on regarde de près, c'est un peu compliqué. J'ai décortiqué cela un peu systématiquement, en me disant : « Tiens, est-

ce que ce ne serait pas cela ? » et les hypothèses que je vous ai proposées me semble être les moins hasardeuses.

**Christine MUSSELIN** : Je voudrais ajouter une difficulté supplémentaire, qui est que si le LIEPP passe l'évaluation — parce que, apparemment, l'évaluation sera organisée avant, si elle est confirmée, parce que je n'ai toujours pas eu de confirmation — si elle est confirmée, le LIEPP va avoir à choisir aussi le projet avec lequel il soumet sa candidature pour la deuxième évaluation. La question va se poser de savoir si, en tenant compte du projet d'EUR tel qu'on voudrait le re-présenter, donc peut-être un peu modifié, mais en restant *grosso modo* sur ce périmètre-là ou pas, donc là aussi, il est très difficile, en termes de stratégie, de savoir ce qu'on doit faire, c'est-à-dire aligner la nouvelle candidature sur une possible EUR qui amène un élargissement du LIEPP ou rester sur un projet différent qui ne tient pas compte du LIEPP. Je trouve que cela rend les choses encore plus compliquées.

**Pierre FRANÇOIS** : Nous verrons. L'histoire n'est pas finie, mais c'est évidemment un mauvais coup. Deuxième point. Là, on va plus rentrer dans des questions de cuisine interne importantes, je crois. Depuis le début de l'année, on a eu plusieurs réunions du COMEX de l'École doctorale lors desquelles l'on a apporté plusieurs réflexions, dont j'aimerais vous faire part ici. Il y a des choses qui sont *a priori* stabilisées, et il y a des choses qui sont vraiment au tout début. Là encore, c'est un point d'information, mais c'est aussi des éléments sur lesquels il ne faut pas hésiter à ouvrir la discussion. On a eu d'abord une saine réflexion sur les procédures d'admissions à la fois en master et doctorat. Les questions sont assez différentes dans les deux cas.

### 3 – Point admission en master

**Pierre FRANÇOIS** : Dans le cas du master, on a une opportunité qui s'est ouverte cette année du fait de la transformation des modalités de recrutement en niveau master pour tout Sciences Po. Le recrutement se passait jusque-là sur la base d'un dossier de candidature, d'un écrit qui était une note de synthèse, qui est un exercice assez technique ou qui pouvait être perçu comme tel, et un oral. Ce qui tombe est la note de synthèse, ce qui rend encore plus importante l'évaluation du dossier.

**Cornelia WOLL** : Qui, cette année, est fait par deux personnes et non pas par une seule personne.

**Pierre FRANÇOIS** : Qui, cette année, est donc faite par deux personnes et, par ailleurs, cela produit, je crois, et j'en suis encore plus convaincu depuis les Journées portes ouvertes qui se sont déroulées il y a une quinzaine de jours, que cela crée pour nous une vraie opportunité. Je m'explique. Avant de rentrer vraiment dans la cuisine, on va essayer de répondre à ces nouvelles règles du jeu. Lors de la Journée portes ouvertes, on a vu défiler beaucoup de monde, et l'on a eu la possibilité à la fois de présenter des topos un peu généraux et de répondre à des questions fines, et aussi, et c'était vraiment formidable, de discuter avec des gens qui disaient : « Je candidate », « Je ne candidate pas », « Je m'engage », « Je ne m'engage pas », etc. De ces discussions, j'ai retenu deux choses par rapport à la question qui nous occupe. La première est que le degré d'autodisqualification est juste délirant, y compris de la part des gens qui viennent à ce type de manifestation, donc des gens qui viennent aux Journées portes ouvertes et qui vous disent : « Je pense que je ne vais pas candidater. C'est vraiment trop dur », etc. C'est des remarques qui me désarment un peu, parce que j'ai envie de leur dire : « Si tu ne candidates pas, comment veux-tu y arriver ? » En même temps, le fait qu'ils réagissent comme cela montre qu'il y a un manifestement un effet très fort d'autodisqualification, que peut-être la disparition de la note de synthèse va faire courber — je n'en suis pas sûr — et, en tout cas, contre lequel l'on pourrait lutter en invitant les gens, au contraire, à se porter candidats.

La deuxième chose est que par rapport à une population qui, je crois, nous intéresse tous, qui est la population des étudiants qui sortent de l'université et non pas uniquement des classes préparatoires, il y a un double effet. Il y a une première lame qui est l'effet d'autodisqualification, puis il y a une deuxième lame qui est un effet de découragement par le corps enseignant de l'université, qui évidemment n'a pas très envie de voir partir ses bons éléments vers Sciences Po. Et, plusieurs personnes m'ont dit : « J'aimerais bien faire Sciences Po, mais mes profs n'arrêtent pas de me dire que ce n'est pas une bonne école, qu'il ne faut pas y aller », etc. Je veux dire par là que, là aussi, je crois que la transformation du

mode de recrutement en master est susceptible de nous aider à lutter contre les tropismes d'autodisqualification, mais il faut bien voir que si l'on veut attirer les bons étudiants de l'université, il va falloir prendre notre bâton de pèlerin. Il va falloir aller les chercher, parce qu'ils ne vont pas venir spontanément. Je pense qu'il va falloir qu'on réfléchisse sur la manière d'essayer de rendre Sciences Po plus attractif, et à travailler à placer Sciences Po dans l'univers des possibles pour les gens qui sont à l'université et qui pourraient nous intéresser.

Comment a-t-on essayé, pour être très concret, de répondre à cela ? On a demandé aux DED — et vous avez sans doute été sollicités par les DED — dans les différentes disciplines, d'identifier un *pool* d'évaluateurs pour les différents dossiers à l'échelle des disciplines ; j'insiste là-dessus, ce n'est pas à l'échelle des parcours, mais c'est à l'échelle des disciplines. Donc, c'est des gens pour évaluer en histoire, des gens pour évaluer en sociologie, des gens pour évaluer en sciences politiques, etc., qui seraient *a priori* susceptibles d'être sollicités par le service des admissions pour évaluer les dossiers, l'idée étant qu'à l'intérieur de chaque discipline se constitue un minimum de coordination, des choses pas trop lourdes, mais qui permettent d'adopter les mêmes lunettes, les mêmes critères, pour évaluer aussi. C'est en cours. Je crois qu'on va rentrer dans un processus d'apprentissage qui va sans doute durer deux ou trois ans parce que cela ne marchera pas comme ça, mais c'est hyper important pour nous d'être mobilisé là-dessus pour pouvoir participer au recrutement des masterants, parce que c'est un moment super important. Voilà ce que je voulais vous dire.

**Cornelia WOLL :** Il y a aussi toute la mobilisation que nous portons pour les admissions à l'international. Donc, il y a un déploiement, cette année plus important, de l'évaluation des dossiers puisqu'il y a une double évaluation des procédures nationales, et donc toujours les procédures internationales. Donc, en effet, il y aura plus de dossiers que d'habitude.

Pour chiffrer cela, pour que vous ayez les ordres de grandeur, il y a trois manières d'arriver en master Recherche :

- soit c'est les collègues qui choisissent les masters, et en principe ce n'est pas prévu comme admission ;
- il y a la procédure française que vient d'évoquer Pierre ;
- et il y a la procédure internationale.

La procédure française et la procédure internationale n'ont pas du tout le même système, et il y a parfois un peu de confusion quand on prépare beaucoup l'une ou l'autre. La plupart des professeurs aujourd'hui ont plutôt une filière dans laquelle ils font beaucoup d'évaluations, mais il est possible, parce que nous sommes très petits, que vous alliez vous trouver dans le vivier à la fin de la procédure française et la procédure internationale.

- La procédure internationale à une double évaluation de dossier, mais il y a des prérequis. Donc, l'admissibilité se fait sur la base de prérequis, ensuite la double évaluation du dossier amène un jury qui prononce l'admission, donc il n'y a pas d'entretien.
- La procédure française n'a pas de prérequis ; il y a une double évaluation du dossier qui amène à l'admissibilité, et, à l'issue de l'entretien, l'admission ou la non-admission.

Cette année, nous avons donc la réforme de la procédure française, et la grande inconnue pour nous est de savoir combien de candidatures nous allons avoir, parce que s'il n'y a pas de phénomène d'autocensure, on peut augmenter le coût ou pas. Et nous attendons avec impatience début janvier pour savoir quel est l'effet sur le nombre de candidatures. Nous avons aujourd'hui, ce jour où nous parlons, 30 % de plus de candidatures ouvertes ; c'est par rapport à des candidatures soumises, donc, après, cela peut se transformer. Mais nous sommes à peu près à une augmentation de 30 %, et, en plus, dans un doublement des évaluateurs, c'est-à-dire qu'on a besoin de 30 % en plus et le tout deux fois, donc c'est un nombre d'évaluateurs assez conséquent. Et pour la procédure internationale, c'est mieux si l'on est content de la faculté ou c'est pire si l'on doit gérer le processus ; c'est 50 % d'augmentation sur l'ensemble des formations à Sciences Po, 50 % qui traduisent certainement notre fabuleuse attractivité à l'international, mais aussi un changement géopolitique assez notable qui amène aujourd'hui des candidats à se porter, de manière plus nombreuse, candidats en Europe, alors qu'auparavant ils auraient tous été attirés par les formations soit aux États-Unis soit en Grande-Bretagne, et on hésite à le faire apparemment, donc un très grand nombre d'évaluateurs que l'on va solliciter pour la procédure internationale.

Pour vous expliquer que, que ce soit pour l'École doctorale ou les autres formations, nous allons être au maximum de ce que nous pouvons solliciter. D'ailleurs, si vous voulez prendre plus de 50 dossiers, on

serait ravi. Malheureusement, il y a parfois un manque de compréhension pour « quel programme j'évalue ? » « Pourquoi ne me sollicite-t-on pas pour ce programme, alors que j'enseignais là ? », etc. On connaît ces retours, mais c'est très compliqué à piloter, parce que les candidatures ne sont pas toujours là où l'on a un vivier plus dense, donc il peut y avoir des moments difficiles, mais l'on est en cours.

**Emmanuelle LOYER** : Merci, Cornelia. Peut-on préciser une dernière fois — je sais qu'on l'a déjà fait, mais c'est toujours un peu brouillé dans mon esprit — quelles sont la politique et surtout la théorie que qu'on doit appliquer aux candidatures du collège universitaire ? C'est-à-dire qu'on a tous déjà des gens qui, en deuxième année, nous disent : « J'aimerais bien, après ma troisième année, venir ». Théoriquement, c'est ouvert, mais pratiquement, on se réserve un droit de réorientation. Peux-tu nous préciser les éléments de langage ?

**Cornelia WOLL** : Un étudiant qui est admis au collège est admis dans un cursus de diplôme de L'IEP qui est un cursus en 5 ans, et c'est l'étudiant qui choisit son cursus. Il est important pour l'ensemble des étudiants de Sciences Po de bien les orienter vers là où ils souhaitent qu'on suive leur formation et où ils vont trouver leur carrière. Donc, nous passons beaucoup de temps, pendant la deuxième année de collège universitaire, lorsqu'ils sont à l'étranger et lors de la troisième année, à leur donner des outils pour mener à bien cette orientation. À cela, certes, une semaine d'orientation, des présentations faites par chaque école au sein des campus et auxquelles vont contribuer pour l'École doctorale pour expliquer ce que vous proposez et en quoi cela va amener les étudiants à leur choix de carrière d'insertion. Vous êtes évidemment appelés à faire ce travail et orienter les étudiants pour lesquels cela peut être un enjeu.

**Emmanuelle LOYER** : D'accord, mais si l'on a un étudiant qui est ravi à l'idée de venir en master d'histoire, qu'il pense que c'est vers cela que l'appelle son destin et son existence et s'il a de très mauvaises notes en histoire ?

**Cornelia WOLL** : Il faut l'aider à réussir.

**Emmanuelle LOYER** : Cela ne me pose pas de problème, mais, à ce moment-là, il faut vraiment donner des consignes pour que les sites des différents masters ne disent pas qu'il y a une sélection, parce que, de fait, c'est ce qui est marqué.

**Cornelia WOLL** : Vous n'avez pas à faire une sélection, et j'espère que ce n'est pas marqué sur les sites parce que ce serait parfaitement illégal par rapport à notre règlement. Donc, il faudra me montrer les sites sur lesquels c'est marqué. Il n'y a pas de sélection à l'entrée du master.

**Pierre FRANÇOIS** : Avant de passer au point suivant sur l'admission au doctorat, j'insiste vraiment sur le fait que si l'on se donne, et je pense que ce serait bien de le faire, comme ambition d'attirer davantage d'étudiants issus de l'université, je crois qu'il faut vraiment être conscient du fait qu'il faut être proactif sur le sujet et qu'ils ne vont pas venir seuls.

**Nicolas SAUGER** : J'ai une question à ce sujet. En termes d'effectifs, imagines-tu une montée des effectifs en master ou est-ce plus des étudiants des universités et moins d'étudiants d'ailleurs ?

**Pierre FRANÇOIS** : C'est ça..

**Annie MARCILLOUX** : Je voudrais poser une question. À quoi cela sert-il de demander aux étudiants au collège d'envoyer un dossier avec leur projet s'il n'y a pas de sélection ?

**Cornelia WOLL** : Le point clé est justement cette orientation et cet accompagnement.

**Pierre FRANÇOIS** : On ne peut pas le lui refuser. Si l'on reprend l'exemple cité par Emmanuelle, quelqu'un dont la vocation, le *Beruf*, l'amène vers l'histoire, et qui, en même temps, a 2 de moyenne en

histoire, on ne peut pas lui refuser l'entrée du master en histoire, mais on peut lui dire : « Est-ce que tu es sûr ? Réfléchis bien. Réinterroge ton *Beruf*, parce qu'il y a des signes qui montrent que... ».

**Annie MARCILLOUX** : Donc, vous voulez dire que ce n'est pas le responsable du master qui va dire : « Non. On ne te prend pas », mais ce sera lui qui dira : « Non. Je ne viens pas ».

**Pierre FRANÇOIS** : À la fin du compte, la décision lui appartient. On peut essayer de l'expliquer.

**Nicolas SAUGER** : Ce qui est intéressant est que les étudiants se sélectionnent très bien. Il y a peu de cas où l'on a vraiment à leur suggérer.

**Pierre FRANÇOIS** : La question que tu poses est importante, Nicolas. Je ne suis pas favorable à une explosion mais pour un panachage des profils, à une hausse du niveau, et je ne vois pas comment l'on peut afficher des objectifs ambitieux comme les nôtres en ayant des promos de 60 par master ; ce n'est pas possible. Je ne crois pas que ce soit possible, parce que, pour moi, on est à, dans la fourchette actuelle, entre 20 et 30 par parcours, pas plus.

**Florence HAEGEL** : Quand tu dis « par parcours », est-ce par inscrit ?

**Pierre FRANÇOIS** : La question du devenir des parcours est une question qui, pour l'instant, comme on va le voir tout à l'heure, est ouverte. Pour l'instant, il y a quatre disciplines qui ont un seul parcours. Je pense que la réflexion sur les effectifs est une réflexion — notamment, concrètement, en Sciences politiques, il doit y avoir trois fois plus de gens qu'ailleurs — est une question qu'il va falloir poser de manière très comptable, mais aussi très informée, notamment au regard de ce qui se passe sur le marché du travail, et c'est des informations que nous n'avons pas pour l'instant, et je ne sais pas pourquoi. Je suis en train de voir comment l'on pourrait les avoir, et ce n'est pas simple. Je pense qu'il va falloir soulever cette question-là, sachant qu'il y a pas mal de disciplines qui, avant, avaient plusieurs parcours et qui aujourd'hui n'en ont plus qu'un, et qui ont entre 20 et 30 étudiants. Pour moi, cela fait partie de la réflexion qu'on doit avoir.

**Florence HAEGEL** : Pour le moment, c'est par parcours, parce que, de fait, on n'est pas à 20/30 en sciences politiques.

**Pierre FRANÇOIS** : De fait. Absolument, parce qu'il y a certains parcours de sciences politiques qui sont à plus de 30, ce qui est vraiment beaucoup. Je passe au point sur les admissions en doctorat.

#### **4 – Point admission doctorat**

**Pierre FRANÇOIS** : Le problème est relativement technique. On est parti d'un double constat, d'une part du fait que quand on regardait la manière dont étaient basés les dossiers de candidature en doctorat, cette évaluation était — en tout cas au niveau du COMEX et donc les informations disponibles au niveau du COMEX et semble-t-il parfois au niveau des comités de thèse des différentes disciplines — assez différente selon qu'on regardait des dossiers dont les financements étaient décidés par les gens de Sciences Po, ou que l'on parlait de dossiers qui arrivaient avec leur financement où l'évaluation était éventuellement plus souple. Le COMEX a noté que si l'on avait un objectif qui est un objectif d'exigence et d'homogénéité dans les prérequis ou dans ce qu'on demandait aux gens qui entraient en thèse, il fallait que les mêmes grilles d'évaluation soient mobilisées pour évaluer le dossier, quelle que soit l'origine des financements.

La deuxième chose est que des règles ont été adoptées depuis plusieurs années par le Conseil scientifique et que nous n'avons jusqu'ici pas eu les moyens de les appliquer, parce que lors de l'examen du dossier, nous n'avons pas l'information. Je pense ici à une règle toute bête qui est l'idée selon laquelle les directeurs de thèse ne doivent pas avoir plus de 7 doctorants. En fait, au moment où l'on décide de l'admission ou pas en thèse, l'on n'avait jusqu'à maintenant pas d'information sur le nom du doctorant

dont le directeur de thèse pressenti avait la charge, donc on disait « oui », puis l'on découvrait éventuellement qu'il était au-dessus de la limite.

Donc, on a proposé un certain nombre d'aménagements dans la procédure de recrutement pour faire en sorte que le dossier soit plus homogène, un peu plus systématique et pour qu'on ait des informations un peu plus ciblées chaque fois, tout cela pour s'assurer que c'est un peu plus homogène.

Dernier point, excusez-moi. On s'est aussi rendu compte, en tout cas au niveau du COMEX, que l'examen sur la nature des financements était assez superficiel ; c'était : « il a un financement ; il n'a pas de financement », et l'on savait peu de choses sur le montant de ce financement, sur sa durée et sur les obligations qui y étaient attachées. Voilà ce à quoi nous sommes arrivés à l'intérieur du COMEX.

Pour ce qui est du dossier de candidature à proprement parler, les choses changent assez peu. On va évidemment demander le parcours universitaire antérieur, etc. On va également demander le sujet et la note du mémoire de master. On va également proposer aux candidats de verser au dossier des articles, des chapitres, etc. qui permettent de nourrir la réflexion, parce qu'on se dit parfois : « Il a 16 à son mémoire, mais c'est un mémoire d'une université sud-américaine dont on ignore tout, qui est peut-être excellence et qui peut-être ne l'est pas ». Donc, on s'est dit que, dans le doute, avoir des chapitres rédigés en Français ou en Anglais qui permettent de lire une quinzaine de pages pour voir comment il écrit, il raisonne, etc., serait pas mal. Il n'y a pas d'obligation. On proposera aux candidats de le faire, et l'on proposera de faire jusqu'à deux documents de ce type, et un projet de thèse évidemment. Tous ces documents pourront être proposés indifféremment en Français ou en Anglais. Pour ce qui est du directeur de thèse, on fournira les informations relatives au nombre de direction de thèse. Et le nombre de directions de thèse s'entend *stricto sensu*, c'est-à-dire qu'une thèse en cotutelle est une thèse, ce n'est pas une demi-thèse ou un quart de thèse, etc. Et une thèse non soutenue est une thèse, et ce n'est pas une thèse qui va bientôt disparaître parce que vous allez voir ce que vous allez voir. On est déjà à sept thèses, ce qui est un chiffre élevé, et je pense que quelqu'un qui a sept thèses et qui a trois personnes qui vont le soutenir, qu'elles le soutiennent ; c'est bien.

On va également demander, dans le dossier, quand il y a des financements dont on ne connaît pas la nature, quand on n'est pas sur des financements que nous distribuons, on demandera les informations relatives à trois points :

- Le montant net, qui devra être équivalant au montant net d'un contrat doctoral sans enseignement.
- Une durée minimale de trois ans.
- S'assurer que, et ce sera la partie la plus délicate, mais l'idée est de dire qu'il ne faut pas qu'il y ait plus d'une journée par semaine consacrée à autre chose qu'à la thèse. Ce sera évidemment une évaluation plus compliquée, mais c'est pour rappeler le principe selon lequel les thèses à Sciences Po doivent être un exercice à temps plein.

Et, enfin, dans le dossier, on demande deux choses supplémentaires qui sont souvent présentes, mais ce n'est pas le cas pour tous les labos :

- Un avis motivé du directeur de thèse,
- Et un avis motivé du laboratoire qui va accueillir le doctorant, afin qu'on soit bien clair sur le fait que c'est les laboratoires qui accueillent les doctorants et que donc les labos sont au courant du projet, qu'ils disent : « On est content. Cela rentre dans notre politique. C'est super ».

Voilà ce qu'on avait mis sur pied. Ai-je oublié quelque chose ?

**Florence HAEGEL** : Juste une question. En histoire, vous financez aussi par l'agrégation. Non ?

**Emmanuelle LOYER** : Non, parce que par « financer par l'agrégation », tu veux dire les profs du secondaire qui feraient leur thèse en même temps. C'est plutôt le fait qu'on accepte cela à titre dérogatoire et aussi au nom de notre tradition de liaison entre le secteur secondaire et l'université, donc l'on en a chaque année un ou deux, mais on se rend bien compte que ce n'est pas l'idéal de faire une thèse en étant prof au lycée. Ce qui se passe aussi souvent est que nos étudiants, après trois ans de thèse, certains ne trouvent pas forcément de financement d'ATER. Ce n'est pas l'idéal de financer sa thèse par l'agrégation, mais, quand même, on en a un ou deux chaque année.

**Christine MUSSELIN** : J'avais deux questions. La première concernait les articles, les chapitres et autres pour quelqu'un qui est en master. Donc, ce serait un chapitre de son mémoire de master, est-ce que tu appelles un chapitre ?

**Pierre FRANÇOIS** : Oui.

**Christine MUSSELIN** : L'autre point. J'avais une question à poser en ce qui concerne le financement. J'approuve complètement ce que tu dis. La seule chose est que, parfois, la réponse sur les financements... Je sais que, par le passé, on donnait parfois une année pour laisser le temps au doctorant et à son directeur de thèse d'essayer de trouver le financement en question. Est-ce qu'on reste là-dessus ? Parce qu'avec les bourses CIFRE par exemple, on n'a pas la réponse en juin, mais plus tard. Quelle souplesse se donne-t-on là-dessus ? C'est simplement une question pratique.

**Pierre FRANÇOIS** : Cette année, on avait mis le détail : fin septembre.

**Christine MUSSELIN** : Les CIFRE par exemple. J'ai un candidat qui a été admis, mais il n'a toujours pas son financement CIFRE, donc on se débrouille quand même pour faire suivre pour qu'il n'ait pas de retard, mais le CIFRE met du temps.

**Pierre FRANÇOIS** : Je suis à fait d'accord avec le principe. Il faut voir comment cela peut se gérer sur le plan administratif ; je n'ai pas une très bonne vision là-dessus. Mais sur l'idée qu'il ne faut pas que tout marche du même pas et que tout s'arrête au 30 juin...

**Mikhaïl XIFARAS** : J'avais une question de COMEX, parce que je crois me souvenir qu'il y avait quelque chose que je ne comprenais pas, c'est que tous les candidats au programme doctoral ne passent pas par le site des admissions. Visiblement, les étudiants qui sortent de master ne candidatent pas sur le site des admissions. Il me semblait qu'un événement intéressant dans cette homogénéisation, c'est de pouvoir évaluer en même temps les candidats internes et les candidats externes, ce qui permet d'avoir une vision plus générale de la masse des candidats. Or je trouve que le site des admissions fait assez bien les choses, c'est-à-dire qu'il y a la place pour un projet, la place pour *uploader* tout écrit qui serait pertinent et pas seulement deux. D'ailleurs, je trouve que la limite à deux peut poser des problèmes. Nous, on recrute parfois en doctorat des gens de 29–30 ans et qui ont six publications, et cela peut être intéressant de les avoir et de les lire. Qu'ils laissent la question du directeur optionnelle, puisqu'il y a un certain nombre de programmes où le choix du directeur de thèse pressenti n'est pas requis pour candidater puisque c'est le jury qui fait une proposition de directeur de thèse. Et il y a, en plus, des recommandations et un tas de choses. Je trouve le site des admissions pas mal, et je me dis qu'une solution, en intégrant les éléments que tu as donnés, ne serait pas de faire passer tout le monde par ce site des admissions. Cela résoudrait de très nombreux problèmes. Cela homogénéiserait même physiquement les dossiers, et cela permettrait une meilleure comparaison de tous les candidats.

**Pierre FRANÇOIS** : Ce sera le cas à partir de la campagne 2019, toutes les candidatures vont passer par Stan.

**Mikhaïl XIFARAS** : Je m'en réjouis très vivement. Il y a un dernier avantage que je n'ai pas mentionné, qui est la possibilité de comparer de programme à programme, de faire des statistiques, de regarder combien il y a des candidats, de regarder les ratios de sélection, toutes les informations qui, du point de vue de la gouvernance de l'École doctorale, sont très importants et qui, pour l'heure, sont un peu flous.

**Pierre FRANÇOIS** : Oui, ils sont flous. Tu as raison. Je plaide pour qu'on ait plus de données, plus de dispositifs d'objectivation. Il ne faut pas non plus aller trop loin — on en a déjà parlé — dans cette direction-là, parce que les procédures de recrutement sont très différentes. Je sais qu'en sociologie, il y a, dans des gens qui candidatent, des gens qui ont déjà passé plusieurs paliers, donc l'on ne peut pas faire comme si c'était une procédure complètement ouverte et sans filtre. Donc, il faut regarder cela avec doigté.

**Lola ZAPPI** : J'avais deux questions. La première question est sur le nombre de doctorants par directeur de thèse, pour savoir si c'est une règle qui se veut simplement dissuasive ou s'il y aura une application type. Par exemple, peut-on tout refuser à un directeur de thèse et à un nouveau doctorant ? Quel est le périmètre ?

**Pierre FRANÇOIS** : Ce que j'aimerais, c'est que cela change un peu les incitations ; c'est ce pour quoi j'en parle maintenant. J'aimerais, en fait, qu'au moment où se joue l'appariement, donc concrètement en M2, les gens soient au courant et que les DED, que les responsables de parcours, que toutes les parties concernées, que les directeurs de thèse aussi sachent qu'il ne faut pas qu'ils envoient leur candidat au casse-pipe.

**Lola ZAPPI** : Ça, c'est en amont ; c'est le côté dissuasif. Mais, concrètement, si un directeur a déjà 10 étudiants et si un étudiant se présente avec ce directeur-là, que se passera-t-il ?

**Pierre FRANÇOIS** : Je pense que la logique voudrait qu'on arrive à trouver une solution alternative. Si l'étudiant est de très bon niveau, on doit s'efforcer de trouver une solution si son directeur de thèse pressenti a déjà accumulé trop de doctorants.

**Lola ZAPPI** : Un nouveau directeur. C'est cela, l'idée.

**Pierre FRANÇOIS** : Voilà. Afin de maintenir un taux d'encadrement. On le sait, on l'a vu, le taux d'encadrement a considérablement baissé ces 10 dernières années, et cela a considérablement amélioré le parcours de thèse des étudiants. Il faut anticiper. Mon idée est que cette année, il y aura peut-être un peu de frictions, et que l'année prochaine ou dans deux ans, on sera dans un truc beaucoup plus fixe. Mais, on n'est pas complètement malade et l'on ne va pas non plus appliquer cela comme des policiers suisses dès la fin de cette année s'il y a des cas dramatiques. Il y a des choses qu'on peut comprendre, mais les cas dramatiques, par définition, ce n'est pas 50 % des cas.

**Lola ZAPPI** : Ma deuxième question était par rapport au contrat CIFRE sur l'idée de faire en sorte de limiter le plan de travail en entreprise. Est-ce qu'il y a un suivi après les admissions pour aider les doctorants à négocier le plan de travail qu'ils vont passer en entreprise ? Est-ce laissé uniquement à la discrétion du doctorant et/ou de son directeur de thèse ou est-ce quelque chose dont les labos s'emparent aussi ? Ce n'est pas toujours évident.

**Pierre FRANÇOIS** : À mon sens, cela ne peut absolument pas être le fait du doctorant seul. Pour moi, la personne en première ligne sur ce sujet est le directeur de thèse, charge par ailleurs au labo de s'assurer que le directeur de thèse fait le travail et qu'il est armé pour le faire, etc. Par ailleurs, je me fonde sur ce que j'ai pu voir au labo auquel j'appartiens où il y a une très grande maîtrise de l'exercice parce qu'il y en a beaucoup et depuis très longtemps, et où il a une forme d'expertise collective qui s'est constituée. Du coup, quand on veut monter une CIFRE, on peut aller voir quelqu'un qui sait déjà faire.

**Lola ZAPPI** : Ce n'est pas le cas dans tous les labos

**Christine MUSSELIN** : Sur ce point-là, je pense que cela peut aussi être l'occasion, au moment des avis annuels que les directeurs de thèse font remonter avec vos rapports d'activité, cela peut être aussi à l'École doctorale quand il y a des CIFRE, de poser la question comment se passe la relation avec l'entreprise. Je ne dis pas que l'École doctorale doit tout faire, mais comme on sait qu'il y a des différences selon les labos parce qu'il y a aussi des différences d'habitudes de traitement des CIFRE, ce n'est pas si évident. Cela peut être une petite alerte à avoir tous les ans quand il y a des étudiants en CIFRE, pour s'assurer qu'ils le font dans de bonnes conditions.

**Nicolas SAUGER** : Deux éléments. Le premier était sur les 7 doctorants par directeur ou directrice de thèse. J'ai toujours tendance à inviter à considérer l'ensemble des directions de thèse et pas seulement celles à Sciences Po, parce qu'il y a des thèses ailleurs qu'à Sciences Po, et je pense que c'est une incitation par rapport à cela.

Et la deuxième était ce qui me semblait important sur les admissions. J'imagine que par discipline c'est relativement différent, mais dans le cas où une discipline souhaite s'ouvrir, est-ce qu'il y aurait la possibilité de mettre en place d'une manière ou d'une autre une sorte d'examen oral, en tout un entretien oral, avec des candidats qui seraient présélectionnés ? Parce qu'il me semble que c'est toujours plus délicat de sélectionner des doctorants sur un plan de travail *in fine* pour trois ans sans les avoir vus, et si l'on demande de les avoir vu d'une manière complètement informelle par ailleurs, lorsqu'il y a une sélection, on eut louper des doctorant. Donc, y a-t-il un moyen de trouver une manière, physiquement ou virtuellement, d'institutionnaliser une règle de ce type-là ?

**Pierre FRANÇOIS** : J'ai envie de dire que c'est des choses qui appartiennent aux disciplines dans les comités de thèse. La réponse à cette question-là, pour moi, elle est donnée dans la manière dont les disciplines veulent organiser leur propre recrutement. Nous, l'École doctorale, notre boulot sera d'essayer de vous faciliter la vie. Et, éventuellement, si l'on voit que des choses fonctionnent très bien à droite, de le signaler à gauche que cela existe et que cela marche très bien ; sachez-le. Mais, à mon avis, c'est une décision qui doit être déconcentrée.

**Jérôme PELISSE** : C'était aussi sur les 7, parce que j'ai bien compris que quand on était en codirection de thèse, cela ne comptait pas pour 1, ce qui m'a incité à associer des collègues pour le faire. Par exemple, j'ai quatre codirections, donc je trouve que c'est du temps, sans doute comme avec un doctorant seul, mais pas complètement non plus parce qu'on peut quand même se relayer. Je voulais savoir si la nouvelle règle est bien qu'une direction compte pour une direction complète.

**Pierre FRANÇOIS** : Oui. C'est ce qu'on a dit ici.

**Cornelia WOLL** : Juste pour comprendre, que veut dire « 7 en tout » ?

**Pierre FRANÇOIS** : Dans les 7. C'est-à-dire que quand on dit que c'est limité à 7 doctorants, cela veut dire qu'une thèse en cotutelle compte pour 1 et pas pour 0,5.

**Colin HAY** : C'est juste de dire qu'on a en effet besoin d'une forme d'alerte qui dit que quelqu'un candidate avec un directeur ou une directrice de thèse qui ne peut pas prendre pour la nouvelle année de nouveaux doctorants. C'est ce que je pense, parce que nous en avons eu deux comme ça sur le COMEX précisément sur ce point, alors c'est très important.

**Jérôme PELISSE** : Par rapport à des collègues qui ont connu, encadrés, en master 1 et en master 2, des étudiants qui veulent continuer en thèse, moi, aujourd'hui, je dis « non ». Il faut être clair, parce que cela me bouffe... Et, après, ce n'est pas forcément mon sujet parce qu'il a été suivi par mon collègue, donc ce type de stratégie, maintenant, n'est plus possible.

**Pierre FRANÇOIS** : Pardon, ce type de stratégie, en tout cas dans les départements comme le départements de sociologie, est tout à fait possible. Il y a de la place. Concrètement, quand tu regardes dans les différents labos — j'ai regardé cela précisément — quand tu regardes qui sert de prête-nom...

**Jérôme PELISSE** : Ce n'est pas forcément des prête-noms.

**Pierre FRANÇOIS** : Oui. Mais c'est, en fait, concentré sur un très petit nombre de gens. Donc, si l'on décide de faire en sorte que cela puisse continuer à exister, c'est tout à fait possible avant d'arriver au plafond des 7 doctorants.

**Jérôme PELISSE** : Je ne parlais pas forcément de prête-nom. Cela peut-être un peu décalé par rapport au sujet. On ne connaît pas l'étudiant parce que ce n'est pas nous qui l'avons suivi, mais c'est quand même nous qui participons à la codirection de thèse, par exemple. Moi, je vais attendre le plafond donc, je le renverrai vers d'autres collègues qui seront plus ou moins compétents.

**Pierre FRANÇOIS** : Après, je crois que nous avons tous une expérience qui est que quand un doctorant vient taper à la porte parce que tu es spécialiste du sujet ou que tu es un peu compétent sur le sujet, tu le reçois quand même.

**Annie MARCILLOUX** : Je voudrais ajuster là-dessus. Dans le programme — et j'en ai pas mal, justement — l'étudiant n'est jamais suivi par celui qui est le directeur de thèse, mais toujours celui qui n'a pas son HDR et donc il va soutenir, et c'est celui qui n'a pas son HDR, qui a soutenu et qui a aidé le doctorant à devenir docteur qui fait partie du jury et qui va même faire de la soutenance, qui va la mettre en place, etc. Donc, ce monsieur qui est directeur de thèse, il a une thèse, mais il ne fait rien.

**Jérôme PELISSE** : Ce n'est pas clair. Dans ce cas-là, cela compte.

**Pierre FRANÇOIS** : Oui. Pour moi, cela compte aussi.

**Christine MUSSELIN** : Je pense que c'est très bien pour inciter à placer les HDR, parce que si Jérôme commence à refuser, ceux auxquels il va refuser...

**Pierre FRANÇOIS** : D'accord, mais je pense qu'il faut être raisonnable. Quand on parle de 7 doctorants simultanément, c'est beaucoup. On a un taux d'encadrement moyen aujourd'hui qui est à  $\frac{1}{2}$ , donc quelqu'un qui est 7 est quasiment à  $\times 3$  ; c'est beaucoup. Donc, comme il y en a qui n'ont pas de doctorants, il y a vraiment de l'air. Il y a du mou. Cela devrait se mettre en place et, après cela, les labos sont censés fonctionner de telle manière que, même si l'on ne dirige pas la thèse, normalement, on reçoit, on discute, on travaille, on écoute ; cela peut se faire, me semble-t-il.  
Anne.

**Anne PERROT** : Je voulais juste rebondir sur un sujet d'actualité parce qu'on va passer à autre chose. Sur le CIFRE, j'ai une double expérience : en tant que directeur de thèse de quelqu'un qui est en thèse CIFRE dans une entreprise et, maintenant que je suis dans une entreprise, on a des thésards CIFRE. Mon expérience est que les thèses CIFRE, c'est très bien à une condition préalable et je pense que vous devriez vraiment être très attentifs à cela, c'est qu'il faut une osmose quasi parfaite entre l'entreprise d'accueil et le laboratoire, entre le directeur de thèse et la personne qui sera responsable. Il y a que comme cela que cela fonctionne, à mon avis, dans le suivi de l'étudiant, dans toutes ces histoires épineuses quand il consacre, une journée, deux journées, etc., parce qu'en fait, c'est très dur, dans une boîte, de dire « tous les vendredis, tu seras chez nous, et le reste du temps, tu seras peut-être un peu chez nous et peut-être un peu dans ton labo, mais tu consacreras les quatre jours restants à ta thèse ». En réalité, les choses sont beaucoup plus osmotiques que ça. Pour que cela fonctionne sans heurts, il faut vraiment un dialogue et une compréhension mutuelle très forte. Évidemment, c'est d'autant plus simple dans des boîtes où beaucoup de gens viennent du monde académique et qui comprennent très bien la manière dont cela se boutique, mais je pense que de votre côté, pour ne pas avoir des étudiants largués et tiraillés entre ce que demande la boîte et les exigences du travail de thèse, il faut vraiment que ce truc-là soit bien compris.

Donc, je me demande s'il ne faut pas que vous prévoyiez de rencontrer de manière systématique des gens de l'entreprise, parce que je sais que ce n'est pas toujours le cas. Il y a des étudiants qui se sont dégoté une entreprise d'un côté et un directeur de thèse de l'autre, et l'entreprise et le directeur de thèse ne se voient jamais, et je pense qu'il faut vraiment y veiller. Et je pense que c'est un sujet d'autant plus important qu'avec le Crédit Impôt Recherche, il y a une très forte incitation pour les entreprises à prendre des doctorants, des apprentis docteurs, et ensuite à embaucher des docteurs, et c'est super parce que cela veut dire qu'il y aura plus de docteurs qu'il y en a actuellement dans les entreprises, et tout le monde ne peut que s'en féliciter. Mais, du coup, vous risquez d'avoir un afflux de demandes, à cause du CIR (Crédit Impôt Recherche), de thèses CIFRE, et je pense que cela ne fonctionne vraiment qu'en étroite collaboration, sinon c'est un peu l'échec assuré.

**Pierre FRANÇOIS** : Je partage votre sensibilité. Il faut voir comment l'on peut organiser cela. À mon sens, cela va se jouer au niveau du directeur de thèse, mais aussi au niveau du labo. Je crois que c'est très important que le labo soit associé d'une manière ou d'une autre à ce dispositif.

**Emeric HENRY** : À minimum, s'il n'y a pas d'entretien, qu'il y ait au moins une lettre du référent CIFRE, ce qu'on n'a pas toujours vu dans les dossiers.

**Pierre FRANÇOIS** : Absolument. Je suis d'accord.

**Anne PERROT** : Par ailleurs, sur les délais, je confirme que l'ANRT, cela traîne en longueur, et donc quelqu'un qui dépose une demande de dossier CIFRE un certain mois peut ne pas avoir de réponse huit ou neuf mois après. Du coup, cela coince les étudiants.

**Pierre FRANÇOIS** : Il nous reste, sur le papier, 40 min. Il y a encore plusieurs points à voir. Il y a un point sur lequel j'alerte rapidement, même si, à mon sens, c'est un point très important. C'est le Point 5 sur les débouchés des docteurs.

## 5 – Débouchés des docteurs

**Pierre FRANÇOIS** : Pour faire court, nous ne disposons pas aujourd'hui d'informations systématiques sur les débouchés des docteurs. Nous avons des informations parcellaires, des exemples, mais nous ne disposons pas d'informations systématiques sur les débouchés des docteurs. Pour nous, École doctorale, mais je pense « nous » labo, « nous » directeurs de thèse, etc., cela revient à piloter une voiture, mais pas dans le brouillard, une voiture sur laquelle l'on a baissé le store. Je trouve cela très préoccupant. C'est extrêmement difficile de réfléchir à des évolutions à moyen terme sans avoir d'informations sur la manière dont les doctorants se placent.

Donc, depuis septembre, j'ai exploré différentes options qui pourraient nous permettre de répondre à ces questions. La première option, c'est une enquête du ministère qui est passée à un intervalle de tous les deux ans, je crois, et qui pose des questions aux docteurs sur l'année N+1 par rapport à la soutenance et l'année N+3 par rapport à leur soutenance. J'ai récupéré les données de l'USPC. J'ai regardé de très près le questionnaire. Le questionnaire fait, je crois, 25 pages. Les réponses sont des réponses qui sont, en l'état, très difficiles à exploiter. J'y ai passé pas mal de temps, pour essayer d'être honnête avec la base, et je ne pense pas qu'on puisse se dire qu'on est sur une solution clé en main ; ce n'est vraiment pas du tout satisfaisant. En même temps, cela existe et cela sera obligatoire. Pour moi, le souci est aussi de faire en sorte qu'on ne pose pas 25 fois les mêmes questions aux docteurs et de faire en sorte qu'il y ait un dispositif efficace qui permette ensuite éventuellement de renseigner les autres trucs, mais qu'on ne pose pas 20 fois la question aux docteurs.

Une autre hypothèse a été soulevée. On a été contacté par le service Carrières de Sciences Po, pour réfléchir avec eux à la manière dont on pourrait construire un questionnaire destiné aux doctorants. L'avantage, c'est que c'est près de nous. *A priori*, si l'on arrive à travailler avec eux, on aurait plus une mobylette qu'avec le ministère et USPC entre le ministère et nous, ce qui est plus pratique. Le problème est que cela dédouble le dispositif du ministère. Donc, il faut qu'on avance et qu'on travaille, ce que j'aimerais faire si possible au courant du printemps. Par ailleurs, quand on regarde les bases qui sont censées faire cela, on travaille sur de petites cohortes et si l'on veut faire des choses un peu robustes, il faut avoir du recul, c'est-à-dire qu'il ne faut pas travailler sur les docteurs de 2014, mais il faudrait prendre, pour bien faire, les docteurs de l'année 2010 à 2015 et l'on regarde ce qu'ils sont devenus, etc. Donc, j'aimerais bien qu'on arrive — on en a parlé à plusieurs reprises avec Imola — à essayer d'amorcer la pompe en quelque sorte, et à retourner vers les labos pour essayer de constituer une base globale avec une information un peu systématique sur les gens qui ont été diplômés depuis le début de la décennie, savoir où ils sont, avoir un suivi un peu précis des différents emplois qu'ils ont eu, de leur parcours. Par exemple, quand on regarde la base de données du ministère, on a des informations qui ne sont pas complètement inexploitable sur la situation à doctorat +3, mais en revanche ils sont totalement vides sur ce qui s'est passé entre le doctorat et la position doctorat +3. Or je pense que c'est très important de comprendre le parcours d'insertion, quel tel type d'emploi, etc.

Tout cela pour dire qu'on est au milieu d'un chantier. On va essayer de rendre les choses un peu plus tangibles au printemps, en essayant de faire une première enquête rétrospective sur les diplômés pour qu'on puisse commencer à réfléchir calmement sur cette question-là. En même temps, on a, face à nous, plusieurs dispositifs, dont certains nous sont imposés, et ceux qui nous sont imposés ne sont pas forcément ceux vers lesquels l'on a envie d'aller. C'est une affaire compliquée à démêler, mais je crois que c'est une affaire stratégique pour pouvoir continuer à réfléchir et se donner véritablement un outil

de pilotage, discipline par discipline, parcours par parcours, pour qu'on sache où vont nos docteurs, et dans quelles conditions.

**Florence HAEGEL** : Nous, on a, de manière presque complète, la position des doctorants depuis 2012, mais l'on n'a pas la trajectoire. De 2012 à aujourd'hui, on a à peu près la position. On sait où ils sont. Je pense que cela demande du travail et du financement. S'il s'agit de vraiment remonter avant et avoir la trajectoire. Je pense qu'au sein de laboratoire, c'est là qu'il faut commencer.

**Pierre FRANÇOIS** : En effet. Pour moi, le lieu qui doit investir pour cela et qui doit relayer les demandes, etc., c'est le labo. En revanche, il faut qu'on ait quelqu'un sur cette question.

**Cornelia WOLL** : Juste pour ajouter à la liste des candidats à examiner pour cette tâche, je voulais vous parler de quelque chose qui va peut-être vous sembler horrible parce qu'elle s'appuie sur les gens du DEB. Je ne sais pas si vous avez pris conscience du rôle qu'ont aujourd'hui des sites comme LinkedIn dans les liens que l'USPC peut avoir avec les anciens de manière beaucoup plus complète, parce que c'est les candidats qui saisissent leur CV et qui les mettent à jour. Ils permettent de multiples affiliations où l'on indique à la fois son centre de recherche, son doctorat et d'autres informations. Ce n'est pas quelque chose de naturel pour tous. En recherche, on ne travaille pas autant avec ces outils, mais pour les autres types de formation, on s'est rendu compte qu'aujourd'hui, en termes de personnes issues de Sciences Po, on a plus d'adresses à jour que dans l'annuaire des anciens, dont c'est le métier et qui a depuis des années une personne qui suit la mise à jour de leur annuaire. Cela met évidemment le curseur vers quelque chose qui se passe en Californie et qui a été acheté par Microsoft, etc. — je passe les détails — qui donne la possibilité de travailler avec un interlocuteur qui connecte quelque chose qui est tenu à jour de manière totalement décentralisée. C'est utilisé par exemple par le site des anciens de l'École de droit qui, à chaque rentrée de l'école, voit un discours de son doyen qui invite l'ensemble des étudiants à se mettre sur LinkedIn pour se connecter avec le doyen ; du coup, depuis l'origine de l'école jusqu'à aujourd'hui, l'École de droit a toute sa connexion avec les anciens via cette plateforme. D'autres peuvent le faire aussi.

Je vous laisse réfléchir. Ce n'est pas du tout pour vous convaincre d'y aller, parce que ce n'est pas du tout une solution institutionnelle que j'ai à vous proposer. Les institutionnelles, on en a déjà discuté, c'est plutôt le service Carrières, mais je pense que cela vaut quand même la peine d'y réfléchir.

**Florence HAEGEL** : Il y a une vraie demande de la part des étudiants de master d'avoir une association à l'École doctorale. Ils nous en ont parlé la semaine dernière, c'est-à-dire de véritablement être encadrés au niveau de l'École doctorale et avoir une identité comme appartenant à l'École doctorale. Je pense que c'est aussi à eux de prendre cela en charge. En tout cas, je pense qu'il faut insuffler aussi.

**Pierre FRANÇOIS** : Il va falloir qu'on se renforce. Nous avons demandé un poste sur ces questions dans le cadre de l'EUR afin d'avoir, ce qui existe dans beaucoup d'écoles, un référent Carrière. Je pense que ce serait bien d'en avoir un ici qui pourrait s'occuper de sujets très différents, financé autrement, nécessairement. Je commence à avoir une petite idée de ce qui pourrait constituer les fiches de poste. Cela suppose de trouver des sous pour pouvoir mettre cela en place. La base de données, j'ai passé beaucoup de jours à travailler dessus. En fait, ce serait bien que quelqu'un d'autre le fasse.  
Silvia.

**Silvia DUERICH-MORANDI** : J'ai pensé notamment à ISARI, qui pourrait éventuellement fournir une base pour déjà recenser tous les doctorants et éventuellement, avec l'aide de quelqu'un, importer des données d'autre part.

**Christine MUSSELIN** : Cela se fait déjà, du moins pour l'inscription des doctorants et pour savoir qui est en thèse, etc. On a, en effet, la fin de thèse qui est intégrée dans ISARI, mais je ne pense pas qu'on ait mis le parcours post doctoral. Il faut que je regarde.

## 6 – Évolutions des formations

**Pierre FRANÇOIS** : Ce point est intitulé pompeusement « Évolutions des formations ». Ce que je vais essentiellement faire n'est pas du tout un point substantiel, c'est un point de méthode, c'est expliquer comment les choses ont été lancées depuis le début du mois de septembre.

Suite à la première réflexion qui a eu lieu l'an dernier, on a, au sein du COMEX, décidé d'engager une réflexion à l'intérieur de chaque discipline — là encore, le périmètre est un périmètre disciplinaire — autour de plusieurs chantiers. Il y en a essentiellement deux.

- Un chantier touche à l'évolution des maquettes des masters existants. La question commune posée à tous les masters — ensuite, il peut y avoir des questions spécifiques posées dans les différentes disciplines et certaines disciplines décident de se saisir de cette opportunité pour fabriquer son propre agenda, etc. ; tout cela est possible, mais la question commune posée à tous les masters, c'est la question de réfléchir au fait de rendre accessible à des étudiants non francophones, non-master Recherche. La réflexion — en Droit et en Economie, c'est déjà le cas, en sciences politiques, en histoire et en sociologie, les hypothèses qui ont été soulevées jusqu'à maintenant ne consistaient pas à mettre sur pied les English track, mais plutôt à construire des masters bilingues qui permettent de rendre possible la circulation à des étudiants anglophones dans nos propres formations, éventuellement en se voyant proposé une offre plus réduite en termes d'opportunités de cours, etc. Donc, c'est la première question qui a été posée. La deuxième question posée était relative à la mise en place des enseignements dits enseignements intensifs ou enseignement d'intersemestres qui ont deux objectifs assez différents.

L'idée générale serait d'utiliser les semaines durant lesquelles il n'y a pas de cours à Sciences Po et où, par conséquent, les salles sont libres et par conséquent les conflits d'emploi du temps ne peuvent pas se soulever ou en tout cas se soulèvent difficilement ou seront plus facilement solubles, pour essayer de proposer des enseignements qui seraient des enseignements ramassés sur quelques jours (4 jours, 5 jours), des enseignements qui nécessairement peuvent épouser des formats pédagogiques très différents du cours frontal, etc., qui peuvent prendre la forme d'atelier, de dispositifs plus interactifs, qui peuvent s'appuyer sur des *visiting*, donc des ressources sur lesquelles on peut essayer de phosphorer. L'idée est d'avoir, d'une part, des enseignements qui seraient destinés à des enseignements de fondamentaux dans les différentes disciplines, qui permettraient notamment aux étudiants des autres écoles que ceux de l'École doctorale de venir se former dans une discipline dans la perspective de pouvoir faire ensuite un doctorat ou qui permettraient à des étudiants par exemple en sciences politiques qui voudraient comprendre les bases du Droit ou de l'Histoire d'avoir le droit de suivre ces cours-là et de se former à une discipline qui n'est pas la leur en commençant en quelque sorte par le début et par les enseignements principaux. C'est le premier dispositif.

- Le deuxième dispositif, sur le même type de créneaux horaires, vise un public assez différent et une logique un peu différente qui est une logique, cette fois, de surspécialisation. C'est-à-dire que pour les doctorants qui n'ont pas suivi tous les cours qu'ils souhaitaient suivre pendant leur formation initiale en master ou pour les masterants qui veulent se spécialiser sur tel type de technique, d'enquête, tel type de méthode, etc., on propose des cours ouverts aux doctorants de toutes les disciplines. Donc, typiquement, l'exemple que je prends toujours, un cours d'analyse de réseau qui serait proposé aux sociologues, aux politistes, aux économistes ou aux historiens, etc. Et, éventuellement aussi, et je pense que ce serait une manière de proposer notre offre à l'extérieur et de la rendre visible à l'extérieur, de proposer cela, en fonction des places disponibles, à d'autres étudiants en France ou en Europe.

La question posée au DED a été « testez ces idées-là, et faites un premier tour ». On est dans cette phase-là, l'idée étant d'essayer de composer des maquettes qui auront évolué et des intensifs en ordre de marche pour la rentrée 2019. Donc, on n'est pas face au mur. Ce n'est pas pour dans 6 mois ; on a du temps devant nous. Si l'on peut déjà mettre sur pied des enseignements un peu pilotes, des tests, etc., un peu *light* sur 2018-2019, je pense que ce serait bien parce que cela permettrait d'éviter de mettre sur pied un paquebot qui va couler immédiatement, et donc plutôt mettre sur pied des petits hors-bord et voir ceux qui fonctionnent et ceux qui ne fonctionnent pas. Mais l'objectif est de se donner du temps. À partir de maintenant, on a à peu près un an devant nous pour pouvoir réfléchir, travailler et faire évoluer

les maquettes dans cette direction-là. La manière dont les discussions sont organisées — là encore, c'est déconcentré — c'est à l'intérieur des départements. Il y a déjà eu, dans certains départements, des discussions, parfois formelles, parfois informelles. L'essentiel de ce que je voulais vous dire est que le processus est lancé et que les DED, s'ils ne l'ont pas déjà fait, devraient venir vers vous et vous présenter ce qu'ils ont en tête et comment se saisir des questions qu'on leur a posées.

**Silvia DUERICH-MORANDI** : Pour les équipes administratives, que cela veut-il dire s'il y a des cours intersemestres ? C'est la seule période où il y a éventuellement un peu de calme soit pour prendre quelques jours ou éventuellement archiver ou faire d'autres travaux.

**Pierre FRANÇOIS** : Plus généralement, la réflexion sur les moyens qu'il faut mettre en place pour pouvoir rendre cela possible est une réflexion qui est en cours. Il est évident que si l'on décide de monter en puissance là-dessus, il faudra que les moyens soient mis en face pour rendre cela possible, ne serait-ce que parce que ces enseignements intensifs ont vocation à être des enseignements en anglais et que le déplacement vers l'anglais est aussi quelque chose qu'il faudra accompagner au niveau des services administratifs. On le voit très clairement : quand on regarde les écoles qui ont basculé beaucoup de leurs enseignements en anglais et qui ont beaucoup d'étudiants non francophones, cela pose des problèmes s'il n'y a pas un accompagnement également au niveau administratif. On en est parfaitement conscient, mais l'on est au début du processus ; on est en train de le lancer. Cela fait partie des choses auxquels on réfléchit.

**Christine MUSSELIN** : Juste deux choses. La première est que je ne pense pas qu'il y ait 18 mois, mais seulement 12, parce que c'est important, si l'on veut être prêt pour 2019, de pouvoir annoncer les changements et quelles seront les évolutions des formations à l'automne prochain pour que les gens puissent s'inscrire en tenant compte de ces changements.

La deuxième chose est que cela veut dire que le vivier de candidats que l'on cherche à atteindre pour les masters n'est plus exactement le même, et qu'il faut parallèlement travailler sur ces viviers-là pour être sûr de toucher les étudiants qu'on a envie de toucher en faisant des cours en Anglais, sinon on risque de se retrouver sans les bons internationaux ou avec des internationaux ne sont pas ceux que l'on visait, ou sans internationaux du tout. Donc, il y a tout un travail, dans le vivier de candidatures, à attirer.

**Pierre FRANÇOIS** : Je pense que c'est bien. Et je pense, par ailleurs, notamment pour régler cette question du vivier, de la visibilité, de l'attractivité, etc., qu'il ne faut pas se raconter d'histoires ; cela va prendre plus d'un an. Cela va prendre du temps. Il faut qu'on accepte qu'on travaille vraiment sur un horizon de long terme.

**Kathy ROUSSELET** : C'est par rapport à ces cours intensifs qui seraient proposés à des étudiants qui vont ensuite postuler en thèse. Est-ce que cela voudrait dire qu'il n'y aurait plus de *Research track* dans les écoles ? Comment imagines-tu cette question des étudiants des écoles souhaitant faire une thèse ?

**Cornelia WOLL** : Un élément de réponse c'est qu'il y a déjà des parcours dans les écoles qui sont orientés vers la Recherche.

**Kathy ROUSSELET** : Je le sais. C'est pour cela que je voulais savoir si cela va évoluer.

**Cornelia WOLL** : Mais ce n'est pas pour aujourd'hui. C'est à considérer, lorsque les candidats de ces parcours postulent à un doctorat, donc entrer en D1, insuffisant. Donc la question aussi c'est d'apporter une réponse à « quid de quelqu'un qui est à l'École urbaine, qui fait une formation assez Recherche à l'École urbaine et qui ensuite s'intéresse à... »

**Kathy ROUSSELET** : Justement, avec l'École urbaine, on a un *Research track* et des étudiants qui peuvent poursuivre en thèse. On a la même chose qui est train de se monter avec l'Ecole d'affaires publiques.

**Pierre FRANÇOIS** : Les *Research track* sont d'excellents dispositifs, mais ils posent aussi une série de problèmes : ils ont forcément un périmètre restreint, disciplinaire sur un plan disciplinaire, ou ils

reviennent à créer à l'intérieur de chaque école une école de doctorale, ce qui pose une série de problèmes, notamment des problèmes de ressources. Donc, l'idée n'est certainement pas de dire qu'il faut les supprimer, en particulier quand ils marchent, pour remplacer des trucs qui fonctionnent par des trucs qui fonctionneront peut-être. Dans un premier temps, l'idée est de dire qu'on va faire cohabiter les deux ; on va voir si ce qu'on est en train d'essayer de mettre sur pied fonctionne. C'est une question compliquée. Ce n'est pas évident que cela va marcher. Et l'articulation entre les deux, à mon sens, est relativement simple. L'idée de ces intensifs est de pouvoir dire aux gens qui sont dans ces écoles, le jour de la rentrée : « Vous êtes dans l'École d'affaires publiques. Vous voulez vous réserver la possibilité de faire une thèse en sciences politiques, voilà ce qu'il faut faire ». Et dans la liste de ce qu'il faut faire, je plaide pour que les exigences soient élevées. En revanche, il faut que ce soit clair et que ce soit possible. Il faut que ce soit dur et clair aussi. Donc, qu'on mette cette liste-là, et qu'ensuite, dans la liste des trucs qu'il faut valider, il y a des trucs qui peuvent être validés par les *Research tracks*, et il y a des trucs qui peuvent être validés par les intensifs. Et, à la fin du compte, on verra quel est le dispositif qui fonctionne le mieux. Mon pari est que si l'on cherche à tout fonder sur les *Research tracks* à l'intérieur des écoles, c'est un risque énorme pour l'École doctorale qui va progressivement disparaître et se vider de sa substance et, par ailleurs, c'est un coût considérable pour l'institution parce qu'il faudra avoir un parcours d'économie à l'intérieur de l'École d'affaires publiques, et il faudra un cours d'économie à l'intérieur de l'École du management et de l'innovation, etc.

Donc, je pense qu'on peut avoir un dispositif qui cohabite comme cela, de manière un peu souple, en essayant de voir ce qui marche et ce qui ne marche pas, et décider de mutualiser nos ressources sur les moments où les ressources sont effectivement mutualisations, donc les moments où il n'y a pas trop de conflits sur les emplois du temps. C'est ça, le pari.

**Mikhaïl XIFARAS** : Oui. Juste un mot là-dessus pour dire que nous avons commencé la réflexion sur les cours intensifs, alors qu'on a un *Research track*, le pire du programme, et personne n'y voit de problème, de contradiction ou de difficulté. Je pense que l'idée de l'articulation... Tenter ne me semble pas poser de problèmes majeurs.

**Nicolas SAUGER** : J'avais une question par rapport aux doctorants et par rapport à cette nouvelle offre de formation. J'imagine que c'est une opportunité pour les doctorants, pour avoir des compléments de formation. La question est : est-ce que cela pourrait se faire d'avoir une obligation de formation au début avec une espèce de contrat de formation au moment de l'admission des doctorants, en leur disant : « On vous admet en doctorat, mais pour faire le sujet de thèse ou pour valider votre formation, on estime que vous devrez suivre tel ou tel module intensif » ?

**Pierre FRANÇOIS** : Je vous donne ma réaction spontanée. On n'a pas posé cette question-là de manière frontale. J'aime bien l'idée que le contrat de formation soit individualisé. C'est une réaction très spontanée, mais je ne suis pas confortable avec l'idée qu'on prenne les gens en thèse, et qu'on leur dise : « Quoi qu'il arrive, désormais, vous devez faire ça ». Je pense que les besoins sont un peu différents. En revanche, l'idée est vraiment de pouvoir aussi proposer aux doctorants qui démarrent leur thèse, leur dire : « Voilà. Si vous estimez que vous n'avez pas reçu une formation suffisamment robuste sur telle chose, vous avez ça. C'est ouvert, vous pouvez y aller. C'est concentré en temps, donc vous bloquez cela sur votre emploi du temps une fois pour toutes », etc. Je suis désolé de botter tout cela en touche, mais j'ai envie de renvoyer cela aux disciplines. J'ai envie de dire aux différentes disciplines : « Si vous voulez qu'il y ait un menu incompressible en début de thèse... »

**Jérôme PELISSE** : C'était sur deux points. Sur les intersemestres, du coup, il y a bien deux types d'enseignements fondamentaux d'une part, et spécialisés de l'autre. Du coup, les temps ne sont pas non plus extensibles et cela a un coût. Est-ce que ces intersemestres viennent en plus du master actuel ou prennent-ils la place ? Non ? Ils viennent en plus, donc c'est aussi un coût en plus que l'École doctorale va... J'imagine qu'il ne faut pas non multiplier.

**Pierre FRANÇOIS** : Non. Ce n'est évidemment pas sans limite. C'est exactement comme la question de Silvia, c'est la question des moyens.

**Jérôme PELISSE** : Là, c'est aussi des moyens sur les services.

**Pierre FRANÇOIS** : Oui. Bien sûr.

**Jérôme PELISSE** : L'autre chose est sur les étudiants francophones. Nous avons un débat assez important en sociologie sur cette question-là, à laquelle je prends part. Du coup, j'avais une question, parce que je vois les choses comme cela. Certes, ils peuvent ne pas bien parler français, mais au bout du M2, il faut quand même qu'ils puissent éventuellement faire des enquêtes en France, donc des entretiens, des observations, des questionnaires aussi, et tout cela exige une maîtrise du Français si l'on veut pouvoir travailler sur la France. Donc, je serais très favorable à ce qu'il y ait des prérequis en matière de langage pour les gens qui rentreraient en master de Recherche, même si l'on peut faire des cours en Anglais, en mixte, etc. Mais tout cela n'est pas du tout tranché et c'est un débat encore actuellement en sociologie. Sur le non francophone, que veut exactement dire le non francophone ? Cela peut être une gamme assez étendue.

**Emmanuelle LOYER** : Nous avons mis « connaissance passive du Français exigée ».

**Pierre FRANÇOIS** : Je pense qu'il faut distinguer les exigences linguistiques à l'entrée et à la sortie. Concrètement, ces questions-là sont ouvertes et sont à trancher à l'intérieur des disciplines. Mon objectif est plutôt de dire qu'il faut des prérequis, à l'entrée, qui soient relativement mineurs, relativement légers et qu'en revanche, l'objectif à la sortie passe aussi par la mise en place de cours de FLE, etc. — soit que les gens soient capables de travailler dans les deux langues. Donc, la formule qui a été utilisée lors du dernier COMEX, l'une, par Ettore, était de dire « mon objectif est d'avoir un master bilingue à la sortie », et l'autre formule utilisée par Emmanuelle était de dire « à l'entrée, c'est une maîtrise passive de la langue ».

**Emeric HENRY** : Je voudrais juste dire un mot là-dessus. En Droit, on est un peu hésitant à mettre des prérequis parce que, parfois cela nous priverait d'excellentissimes étudiants, c'est-à-dire qu'on a parfois des candidats, qui sont meilleurs candidats et qui ne parlent pas un mot de Français et dont le problème n'est pas le Français. C'est-à-dire qu'ils viennent à Sciences Po comme ils iraient n'importe où sur la planète, parce qu'ils trouvent que la formation est bonne. Je trouve qu'il est dommage de se priver de ces gens-là, d'autant plus qu'à la sortie ils finissent par rester cinq ans en France.

**Mikhail XIFARAS** : J'ai un peu la même réaction qu'Emeric. Sur l'idée des prérequis, je me dis : « Qu'est-ce qu'on y gagnerait ? » sachant qu'à la fin le résultat est à peu près le même. La seule chose qu'on risque est de se priver de très bons candidats.

**Pierre FRANÇOIS** : Là encore, je pense que les contraintes... Ils ont récemment soulevé le débat en sociologie ; c'était intéressant. Sur le fond, la question est : dans les disciplines d'enquête où tu dois faire des entretiens, se couper complètement de la langue du pays dans lequel tu travailles, c'est compliqué. Ce sont des choix qui appartiennent aux disciplines.

S'il n'y a pas d'autre réaction là-dessus, je voudrais qu'on donne la parole aux élus doctorants qui ont un certain nombre de points. Puis, il y a une ou deux questions diverses que j'aimerais soulever.

## **7 – Points proposés par les élus doctorants :**

- **La pétition pour l'abandon des TA à moins de 16h et la mensualisation des vacances**

**Elodie DRUEZ** : On voulait tout d'abord aborder la question d'une pétition que les doctorants ont lancée suite à une réunion qu'on a tenue, et qui a visé une quarantaine de doctorants de toutes disciplines et de tous labos, début octobre. Moi, je suis chargée de résumer rapidement cette pétition qui est dotée de quatre points :

1. Le premier point porte sur les TA, une question que nous avons déjà abordée lors du dernier conseil de l'École doctorale. Là, on demande à nouveau qu'aucun contrat de TA ne soit

rémunéré sur une base inférieure à 16 heures. On demande également que les dates de TA soient réellement diminuées et mieux encadrées.

2. On demande la mensualisation d'évaluations, avec un point en plus sur la mensualisation des bourses doctorales de la FNSP.
3. On demande l'exonération systématique des frais d'inscription pour l'ensemble des doctorants, et en priorité, ce qu'on a déjà en partie obtenu, l'exonération des frais d'inscription pour les étudiants sans financement.
4. Et le dernier point : on souhaiterait à l'avenir que Sciences Po aille vers une transformation de l'ensemble des bourses doctorales en contrats doctoraux, pour en finir avec cette inégalité entre contrats doctoraux et bourses doctorales et pour diminuer les problèmes de précarité des doctorants qu'on retrouve à Sciences Po actuellement.

**Lola ZAPPI** : Je reviens sur le contexte dans lequel on vous présente cette pétition. Je pense que pour l'essentiel, son contenu n'est pas une surprise, notamment si je reviens sur les deux principaux points, les demandes les plus immédiates, celle de la mensualisation des vacances et celle de l'abandon des postes des TA rémunérés à moins de 16 heures. C'est des points pour lesquels, en particulier la mensualisation, qu'on a déjà soumis, notamment ici, à de nombreuses reprises lors des années passées. Par ailleurs, il y a un point nouveau, celui des postes de TA à moins de 16 heures qui sont une invention plus récente, et qui a suscité un mécontentement assez général parmi les doctorants qui se sont rassemblés, comme Elodie l'a rappelé, en assemblée générale. C'est cette assemblée générale qui a décidé de mener cette action en créant un comité, dont on faisait partie en tant qu'élus, mais dont faisaient également partie d'autres doctorants. Je pense d'ailleurs que c'est un mécontentement sur le point des TA qui peut être partagé par un certain nombre de professeurs, parce que cela les met aussi dans des positions qui ne sont pas forcément agréables quand ils se rendent compte qu'ils ont des TA payés seulement 10 heures et non plus 16 heures ; et, donc, il y a toujours un équilibre qui est délicat sur ce qu'ils peuvent demander à leur TA ou non. Donc, je voulais simplement rappeler que cette pétition est arrivée à rassembler 208 ou 209 signatures, parmi lesquelles environ 150 ou 160 signatures de doctorants, donc vraisemblablement plus de la moitié des doctorants inscrits, ce qui est le signe d'une volonté assez clairement exprimée et très largement partagée par les doctorants.

**Elodie DRUEZ** : Pour finir, sur « où en est-on de cette pétition ? » On a transmis la pétition par courriel à la Direction, avec une demande de rendez-vous pour pouvoir discuter. On attend encore la réponse. Sur la mensualisation, le sujet a également été abordé au dernier Conseil de l'Institut, et Frédéric MION a déclaré qu'il n'était pas opposé à cette mensualisation. Maintenant, on attend donc des avancées concrètes. On sait qu'il y a ce problème technique pour savoir comment faire pour harmoniser ces questions-là par rapport au concret, mais cela ne me semble pas être un problème insurmontable. Maintenant, on aimerait savoir quels outils l'on peut mettre en place pour avancer sur ce dossier. Et, sur les TA, rappeler que, outre le mécontentement généralisé des doctorants, l'offre de TA à 10 heures n'est pas compatible avec les 64 heures annuelles d'enseignement demandées par la nouvelle circulaire ministérielle.

On voulait vous faire part de cette pétition signée par un grand nombre de doctorants, parce que c'est aussi une attente de la part de ces doctorants de voir qu'ils sont soutenus dans ces revendications par l'École doctorale. Voilà pour la première partie.

**Pierre FRANÇOIS** : Il y a beaucoup de questions, qui ne sont pas des revendications, qui ne sont pas de mon ressort. Je voudrais quand même vous faire part d'un regret. Vous avez tout à fait le droit de pétitionner. On ne va pas revenir là-dessus. On est en République. Ce que je regrette sur la méthode concernant le texte de la pétition, dont on connaît l'existence via des rumeurs, puis des placardisations dans le hall, etc., c'est de ne pas avoir eu son contenu plus tôt. Je l'ai reçu, pour ma part, début de la semaine dernière, alors que je savais que c'était en cours depuis longtemps. Je ne savais pas qui contacter. Par ailleurs, on vous a fait une proposition de rencontre pour parler d'un certain nombre de sujets, dont j'aurais voulu m'entretenir avec vous, et pas uniquement de cela, mais notamment des points dont nous avons discuté immédiatement auparavant dans ce conseil sur l'évolution des formations. Vous nous avez fait une réponse consistant à dire : « Pourquoi voulez-vous nous voir ? ». Cela m'a agacé, donc on vous a répondu : « On voudrait préparer le Conseil de l'École doctorale ». Et, là, *plus de réponse du tout*. Cela m'a à nouveau un peu agacé. Par ailleurs, sur ce que vous demandez, il y a beaucoup

d'écoute. Il y a des problèmes qui sont, je crois, des problèmes techniques à régler, qui sont techniques au sens propre du terme, c'est-à-dire que, concrètement, il n'y a pas assez de gens. Je crois qu'il y a beaucoup de bienveillance sur vos revendications, de l'écoute et de la compréhension. On en a encore parlé au COMEX la dernière fois. Mais j'aurais souhaité que les relations entre l'École doctorale et les élus puissent se dérouler dans un contexte plus interactif à défaut d'être hostiles.

**Anatole LE BRAS:** Sur ces deux points que vous évoquez, à la fois sur le fait que vous n'avez pas eu connaissance du contenu de la pétition auparavant, je pense que, par principe, une pétition est présentée à partir du moment où elle a collecté un certain nombre de signatures.

**Pierre FRANÇOIS :** C'est le truc formel, mais on peut en discuter. Vous pouvez nous dire qu'une pétition tourne et quelles sont les revendications. Discutons.

**Anatole LE BRAS :** On le fait maintenant, une fois qu'on a collecté un nombre de signatures suffisamment significatif. Si l'on avait commencé à parler en ayant rassemblé la trentaine de signatures qu'on avait au départ, vous comprenez bien qu'on n'aurait pas pu discuter sur les mêmes bases, parce que vous n'auriez pas pu savoir à quel point le texte qu'on portait à votre connaissance était partagé ou non.

**Cornelia WOLL :** Je pense qu'on a commencé l'échange sur le détail qui est la forme. Je pense qu'il est important que vous ayez à l'esprit que nous partageons avec vous tous, ici, un souci d'offrir les meilleures conditions pour la formation doctorale, pour votre contrat et le développement de vos thèses. Et, pour le faire, un effort énorme a été fait sur maintenant une dizaine d'années, pour avoir plus de contrats doctoraux avec les conditions que vous revendiquez. On est passé de 13 contrats aujourd'hui à 25, donc l'on a doublé. On a essayé d'assortir cela avec les conditions dans les centres dans toutes les disciplines qui sont à peu près conformes à vos souhaits, je pense. Et, dans l'ensemble des questions que vous voulez traiter, on était, pour l'instant, dans une écoute pour comprendre vos revendications. Je vous ai reçus deux ou trois fois sur la question des TA. Je vous ai donné rendez-vous à la fin de l'année ou du semestre pour faire un point de bilan. J'ai appris par la pétition que vous aimeriez l'abandon d'une rémunération pour des TA qui ne sont pas très chargés et qui sont valorisés aujourd'hui sur une base de 10 heures. J'ai envie de vous dire qu'on supprime dès demain ; ce n'est pas un problème. Je vous entends dire que c'est de l'exploitation. Pour moi, cela veut dire qu'il y a une ressource qu'on peut proposer aux professeurs pour des cours dans lesquels le professeur pourra assurer des tâches, soit individuelles soit il accède aux ressources, qu'on ne proposera plus. Donc c'est les professeurs qui vont assumer cela. Cela ne me gêne pas non plus si ce n'est pas quelque chose d'intéressant pour un certain nombre de doctorants qui veulent avoir accès à cette ressource. Cette discussion, je suis prête à l'avoir avec vous sur ce dossier, parce que, pour le coup, sur ce dossier, je suis plutôt compétente, ce que je ne suis pas forcément.

Je vous ai déjà dit à plusieurs reprises : « Parlons-en en rendez-vous, si vous le souhaitez, juste sur ce sujet-là ». Vous disiez que 10 heures, ce n'est pas compatible avec les 64 heures de contrat doctoral. Je vous rappelle que les 64 heures, c'est le maximum. Aujourd'hui, la DRH fait le lien avec chaque doctorant pour savoir combien d'heures il veut enseigner, et l'on a tout entre 5 heures, 33 heures, jusqu'à 64 heures. Donc, un certain nombre de doctorants veut avoir une petite responsabilité, si c'est une petite responsabilité. Notre engagement à tous, moi comme le secteur de formation, il faut s'assurer que cela correspond à une réalité. Mais je vous assure que je vous renouvelle la proposition de discuter dans un plus cadre propice que dans ce conseil.

Sur la question de la mensualisation, vous l'avez répété ici et en COMEX, on l'a entendue ; on en prend note. Ni Pierre FRANÇOIS, ni moi, ni Christine MUSSELIN ne sommes compétents. C'est une question de Ressources humaines qui relève du niveau de l'établissement. On peut relayer vos demandes ; on l'a fait par le passé. Vous pouvez constater qu'on n'a pas eu beaucoup de succès à la relayer et en déduire de la mauvaise volonté si vous le souhaitez ou vous pouvez vous adresser au directeur de l'établissement comme vous l'avez fait avec cette pétition. Il vous a déjà répondu au Conseil de l'Institut où vous avez fait cette revendication, en disant que c'est à l'étude. Là où je rejoins Pierre, c'est dire « adressez-vous à un niveau qui peut vous répondre aux questions qui relèvent de ce niveau-là ». Si vous voulez dire au directeur de l'établissement que vous n'accepterez plus autre chose que des contrats doctorants, on va

vous dire : « Et pourquoi pas ? » Mais cela veut dire que 25 doctorants seront admis à Sciences Po l'année prochaine.

**Elodie DRUEZ** : Sur la question de passer par une pétition plutôt que de repasser par les conseils ou par les réunions informelles, je crois que le choix de passer par une pétition vient beaucoup du fait qu'on avait déjà beaucoup parlé de ces questions. Il me semblait aussi que c'était des questions qui dépassaient le simple cadre de la compétence. C'est pour cela qu'on a porté cela autrement.

Sur la question des TA de 10 heures, on avait déjà abordé cela lors de notre dernière réunion. On avait déjà que ce n'était pas acceptable.

**Cornelia WOLL** : Et l'on s'était dit qu'on allait regarder cela à la fin de l'année universitaire. C'est comme cela qu'on s'était quitté.

**Elodie DRUEZ** : Tout à fait. Et, on vous avait déjà dit que cela poserait problème auprès des doctorants, et, de fait, cela a fortement posé problème.

**Cornelia WOLL** : Je suis prête à l'entendre.

**Elodie DRUEZ** : Et, du coup, c'était juste faire remonter cet aspect-là du mécontentement des doctorants. Et vous dites qu'il y a un certain nombre de doctorants qui ne sont pas contents d'avoir de plus petites heures de T...

**Cornelia WOLL** : J'ai dit : « Je n'en sais rien ». Je suis prête à vous en parler. Et si cette forme-là n'apporte pas une satisfaction, je vous dis dès à présent et pour le PV : « On peut le supprimer ».

**Elodie DRUEZ** : Cela vous permet en tout cas, avec ces 208 signatures, de voir que le refus de ces TA-là est massif.

**Cornelia WOLL** : Je vous fais confiance sur le retour qualitatif que vous m'avez déjà fait et qu'on est capable de suivre. Je n'ai pas besoin que vous me disiez que vous avez des parents d'élèves, des étudiants en master, etc., qui sont d'accord avec vous. Je vous ai invité à me donner un retour qualitatif. Je vais en parler avec les professeurs. Je vous assure qu'un professeur, actuellement, quand on peut lui donner une ressource supplémentaire, il préfère l'avoir. Si je lui dis demain : « Vous coordonnez vous-même vos conférences de méthode », il ou elle va moins apprécier. Ensuite, vous avez la position des doctorants à attribuer à cette discussion.

Je continue à vous dire qu'on va avoir un rendez-vous pour faire un bilan, et vous m'apporterez tous ces éléments. Vous n'avez pas besoin de dire que vous ne le dites pas seule en tant qu'élue, vous le dites avec 200 signatures ; cela n'apporte pas une information supplémentaire.

**Elodie DRUEZ** : Je crois que c'est important quand même, parce que lors des dernières réunions, il y avait notamment eu cette question où l'on vous disait qu'il y avait ce problème sur ce TA de 10 heures et que cela allait mécontenter, etc., que de manière générale les doctorants préféraient prendre des cours et pas des TA, et vous nous avez dit que vous aviez eu des retours différents. Là, cela nous permet de voir, en termes quantitatifs, la différence entre vos retours et les nôtres. Là, il semblerait quand même que la très grande majorité n'est pas satisfaite des TA de 10 heures et de cette réforme-là. Je pense qu'il est important d'avoir un retour.

**Cornelia WOLL** : Vous avez une pétition qui est sur la précarisation des situations des doctorants dans laquelle est nichée une question sur les TA de 10 heures. Moi, à mon niveau, et c'est les études de sondages qui vont vous apprendre cela, je n'ai aucun moyen de distinguer quelqu'un qui vous soutient contre la précarisation des doctorants et quelqu'un qui vous soutient contre les 10 heures de rémunération.

**Elodie DRUEZ** : A priori, les signataires sont en accord avec l'ensemble des revendications portées par la pétition.

**Cornelia WOLL** : Tant mieux, mais en tant qu'information qualitative, pour moi, c'est faible comme substance.

**Pierre FRANÇOIS** : De toute façon, ce qu'on essaie de vous dire c'est qu'on n'a pas besoin de cela pour vous écouter en l'occurrence. Ce qu'on essaie de vous dire c'est que, concrètement, on vous propose de venir. On fait des mails où l'on vous dit : « Venez. Discutons », et vous n'y répondez pas. Cornelia vous a proposé de venir faire un bilan et elle vous dit : « On compte ». Et, si vous dites qu'on supprime les TA de 10 heures, on les supprime.

**Elodie DRUEZ** : Des dialogues, on en a aussi eu beaucoup. Il y a certains points sur lesquels cela marche très bien, notamment quand on en a discuté avec vous de l'exonération des frais d'inscription. D'autres fois, cela se passe moins bien. Du coup, excusez-moi, cela change quand même la donne des bases de négociation quand on peut vous dire qu'on porte une revendication qui est massivement partagée par les doctorants. Il y a quand même une différence, et cela ne remet pas en cause le fait qu'il est important d'avoir ce dialogue. Simplement, on a le sentiment, à ce moment-là, d'avoir un outil qui nous permet de montrer que c'est partagé par l'ensemble des doctorants et que ce mécontentement remonte. On l'a beaucoup senti lors de la première réunion, qui était censée être une réunion de rentrée basique et qui s'est transformée en une espèce de déversement de colère de l'ensemble des doctorants, et lors de la deuxième assemblée générale qui a suivi. Cela permettait aussi aux doctorants d'avoir eu une voix et d'avoir un outil qui permettait cela.

**Anatole LE BRAS** : Je me permets simplement une petite mise au point sur ce fameux mail auquel nous n'avons pas répondu et que vous interprétez comme un refus de dialogue de notre part ; ce n'est pas le cas. Ce mail, à l'origine, était une proposition de rendez-vous qui faisait suite à un point particulier qu'on abordera plus tard sur la question du calendrier des élections. Si, à ce moment-là, vous vouliez parler de la pétition pour ce rendez-vous, j'ai envie de vous dire qu'on peut faire le bilan sur nos modalités de communication, mais il ne faut pas en conclure qu'on refuse le dialogue sur les questions de la pétition à partir de cet échange de mails.

**Pierre FRANÇOIS** : Je vous ai dit, quand on s'est vu à la rentrée, que je souhaitais qu'on se voie régulièrement. Quand je mets en séquence vos non-réponses avec la pétition que vous êtes parfaitement fondés à faire et je ne mets pas cela en cause, je dis juste que cela dessine des modalités de dialogue qui me semblent être sous-optimales. Surtout compte tenu du moment où nous sommes où nous sommes en train d'essayer de transformer les choses à l'intérieur de cette école et où, moi, sans démagogie excessive, j'ai besoin d'avoir des interlocuteurs du côté des doctorants, parce que je crois que vous pouvez avoir des idées. Pour pouvoir bénéficier de vos idées, j'ai besoin de pouvoir me mettre autour d'une table en confiance. Là, c'est compliqué.

**Anatole LE BRAS** : Je ne pense pas que la confiance soit rompue. Simplement, votre demande de réponse à un mail... Et, encore une fois, notre rôle est de faire l'interface. On n'est pas seulement dans un dialogue en tête à tête avec vous.

**Elodie DRUEZ** : Pour ajouter un dernier mot, on est tout à fait ouvert au dialogue et l'on est prêt à avoir une réunion avec vous très prochainement. Et la réunion pour laquelle l'on n'a pas répondu, c'est aussi un concours de circonstances lié au fait qu'on a tous des emplois du temps très chargés.

**Pierre FRANÇOIS** : Ce qui évidemment n'est pas mon cas. Bon, on passe au point suivant. J'aimerais échanger sur les points qui suivent si vous pouvez passer au point « mise en circulation d'annonces de postes de TA... »

#### - La mise en circulation d'annonces de postes de TA non conformes à la charte

**Cornelia WOLL** : Juste, sur les TA, je vous propose qu'on fasse un rendez-vous plus tôt, prenant toutes les questions par un point. Je pense que ce n'est pas le lieu ici.

**Elodie DRUEZ** : Je pense que c'est mieux, parce qu'un des problèmes est qu'il y a encore de nombreuses offres de TA qui circulent qui ne sont pas conformes à la charte, et ce n'est pas des cas isolés ; c'est dans toutes les disciplines et dans tous les laboratoires. On voulait rappeler à l'occasion de ce conseil que c'est un travail de sensibilisation et de circulation de l'information qui concerne tout le monde. Une charte existe et il faut faire en sorte qu'elle soit respectée. C'est simplement ce que je voulais rappeler.

#### - La question de la procédure de vote pour les élections

**Elodie DRUEZ** : Concernant la procédure pour les élections, les collèges des étudiants et les doctorants vont être mobilisés entre le 13 et le 15 mars 2018, et l'on voulait simplement aligner les procédures de l'élection du Conseil de l'École doctorale avec celles du Conseil de l'Institut et du Conseil scientifique, c'est-à-dire s'assurer que ces élections soient faites au même moment, qu'elles soient alignées sur le même calendrier et qu'elles soient faites par voie électronique, ce qui n'était pas le cas il y a deux ans. C'est-à-dire qu'il y a deux ans, on a élu le Conseil de l'Institut et le Conseil scientifique par voie électronique, mais l'on a dû se déplacer pour le Conseil de l'École doctorale, donc l'on voudrait simplement que tout soit fait de manière dématérialisée.

**Pierre FRANÇOIS** : On y est très favorable. On en a discuté immédiatement après que votre mail soit arrivé avec les équipes de Cornelia, et c'est dans les tuyaux. Je ne sais pas exactement où c'est dans les tuyaux. Normalement, cela devrait être opérationnel pour la mi-mars.

**Cornelia WOLL** : Mi-février.

**Pierre FRANÇOIS** : Donc, c'est en cours, et je pense que c'est important que cela puisse se dérouler comme ça. Cela va avoir des incidences par ailleurs, je le signale, mais des incidences très positives sur le fait que l'existence de ce Conseil notamment — je vous passe les détails de lien de cause à effet, mais il y en a un — va être reconnue dans le règlement de l'IEP, ce qui est aussi très important. C'est-à-dire que ce conseil va devenir un conseil parmi d'autres. On est en train d'instruire la taille du dossier, et cela a notamment des incidences sur les règlements internes.

**Cornelia WOLL** : En revanche, juste pour que vous l'ayez à l'esprit, la question de la procédure de l'élection a des incidences sur le calendrier. En gros, il faudrait que le calendrier de l'École doctorale s'adapte aux instances de l'établissement.

#### - Bref retour sur la procédure d'exonération des frais d'inscription

**Elodie DRUEZ** : Sur le dernier point, ce sera en deux phrases aussi sur l'exonération des frais d'inscription. On voudrait d'abord vous remercier pour la simplification du formulaire suite à la réunion qu'on a eue avec vous. On est très content parce que cela rend les choses plus claires. On a un seul regret, c'est que l'information n'est toujours pas disponible — j'ai beaucoup vérifié avant de venir — ni sur le site de l'École doctorale ni sur la page consacrée à l'aide sociale sur le site de Sciences Po.

**Pierre FRANÇOIS** : Ça, c'est plus gênant.

**Elodie DRUEZ** : Sachant que la procédure est finie, donc, maintenant, c'est trop tard pour le mettre. On avait envoyé une note, mais c'est plus simple si cela apparaît sur le site.

**Silvia DUERICH-MORANDI** : Une question nous a été posée par une collègue qui voulait savoir si cette procédure d'exonération des frais d'inscription devait être soumise au conseil d'administration en principe chargé aussi de la question.

**Pierre FRANÇOIS** : La procédure d'exonération des frais d'inscription a-t-elle été soumise au conseil d'administration ?

**Cornelia WOLL** : La procédure d'exonération des frais d'inscription a été soumise et votée pour l'ensemble des étudiants de Sciences Po. Et la question, c'est juste « comment gérer le cas un peu particulier des doctorants dans la procédure d'exonération qui ne change pas ? »

**Pierre FRANÇOIS** : Le point de départ étant que le droit commun s'adaptait très mal aux doctorants. Donc, on a eu, effectivement, une réunion très positive dans laquelle l'on a pu travailler pour faire évoluer ces critères. On verra à la fin du compte ce que cela donne. D'autres éléments que vous voudriez évoquer ? Non.

## 8 – Questions diverses

- **Retour sur la JPO du 25 novembre 2017**
- **Visite du comité d'experts HCERES – 13/14 mars 2018**

**Pierre FRANÇOIS** : Je ne vais pas revenir sur les Portes ouvertes, parce qu'on en a déjà parlé rapidement.

Je voudrais vous rappeler qu'il va y avoir une visite du comité d'experts HCERES, pour l'évaluation de l'École doctorale, les 13 et 14 mars 2018, et qu'il faudra être mobilisé, présent et positif ces jours-là. On ne sait pas encore comment la journée va se dérouler. Il y aura vraisemblablement, le 13 au matin, l'USPC, et le 13, l'après-midi, ici ou le 14. Ici, nous n'aurons qu'une demi-journée. En revanche, pour un certain nombre de gens, la présence à l'USPC est vraiment requise ; c'est important qu'on soit là.

- **Les membres du CS ont invité le CED à échanger sur l'opportunité de limiter le nombre de candidats à l'HDR par garant, à l'instar de la limitation pratiquée pour le nombre de doctorant-e-s par directeur-trice**

**Pierre FRANÇOIS** : Le dernier point que je voulais évoquer est une question qui a été soulevée lors du dernier Conseil scientifique où les membres du Conseil scientifique ont invité le Conseil l'École doctorale à échanger sur l'opportunité de limiter le nombre de candidats à l'HDR par garant, sur le modèle de la limitation du nombre de doctorants par directeur de thèse. Nous avons échangé à titre informel lors du dernier COMEX, et nous étions tous d'accord pour dire que le problème était très différent de celui de la direction des thèses. La direction de thèse est un exercice qui suppose une présence et assiduité, qui est quelque chose de très lourd et qui suppose de ne pas multiplier les directions de thèse. Il nous a semblé que ce n'est pas nécessaire de faire la même chose. C'est une litote. Il y a eu consensus pour dire qu'on était plutôt opposé à l'idée de limiter le nombre d'HDR par garant, et de laisser les choses se faire de manière spontanée. Si l'on voit que cela commence vraiment à poser des problèmes, on pourra éventuellement revenir dessus, mais il me semblait que ce n'était pas vraiment la peine d'imposer des règles là où il n'y en avait pas.

**Christine MUSSELIN** : Il n'y avait pas de souhait du Conseil scientifique de l'éviter. Simplement, on s'est dit que ce n'était pas au Conseil scientifique de prendre ce type de décision. C'est d'abord à l'École doctorale d'évoquer la question.

**Pierre FRANÇOIS** : J'ai bien compris. Alors, je ne sais pas ce que les membres de ce Conseil en pensent.

**Emmanuelle LOYER** : C'est tellement en petit nombre. Si, un jour, il y a un prof qui est garant deux fois, ce ne sera pas le bout du monde. Cela dépend des disciplines.

**Pierre FRANÇOIS** : Je crois que c'est un peu le cas partout. OK. Donc, *a priori*, nous sommes rendus au terme de ce Conseil. Je vous remercie.